

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:  
Hôtel de Ville  
BP 2205  
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 15 février 2016**

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
<b>75</b>	<b>56</b>	<b>19</b>

N° de la séance : 19

Objet de la délibération : Direction des  
Finances - Rapport sur le Débat  
d'Orientations Budgétaires 2016

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services

Pierre MOLAGER

N° Enregistrement : CC.2016.019

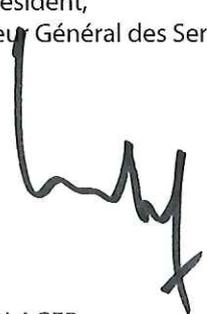
Date de la convocation :  
**Le 09/02/2016**

**Certifié exécutoire compte tenu**

de l'affichage  
en date du **- 3 MARS 2016**

de la réception s/Préfecture  
en date du **- 3 MARS 2016**

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services



Pierre MOLAGER

L'an deux mil seize et le 15 février à 17h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations – 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Lionnel LUCA, Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Marguerite BLAZY, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, Thérèse ROUAZE, Robert CREPIN, Henri GANNARD, Christine SYLVESTRE, Michèle MURATORE, Michel MAZUET, André-Luc SEITHER, Marie-Claude MOITRY, Patrick DULBECCO, Jacques GENTE, Angèle MURATORI, Colette ZALMA, Marie BENASSAYAG, Elisabeth JANIN, Anne-Marie BOUSQUET, Bernard MONIER, Claudine MAURY, Cléa PUGNAIRE, Thérèse DARTOIS, Yves DAHAN, Marina LONVIS, Anne-Marie DUMONT, Audouin RAMBAUD, Simone TORRES-FORET DODELIN, Michel VIANO, Eric DUPLAY, Martine BONNEAU, Michel BERTRAND, Françoise THOMEL, Valérie TIERAN-GNONI, Laurent COLLIN, Barbara LANCE, Eric PAUGET, Khéra BADAoui, Anne CHEVALIER

**PROCURATIONS :**

Bernard DUBOIS à Michelle SALUCKI, Afrim KACA à Jean LEONETTI, Nathalie DEPETRIS à Jacques GENTE, Patrice COLOMB-PONTOIRE à Bernard MONIER, Lionel TIVOLI à Anne CHEVALIER

**ABSENTS :**

Jean-Pierre MASCARELLI, Roger CRESP, René TRASTOUR, Joseph VALETTE, Guy GIRAUD, Nadine GASTAUD, Albert CALAMUSO, Jean-Pierre DERMIT, Serge AMAR, Christophe ETORE, Béatrice VIGNOLO, Martine SAVALLI, Elisabeth PILLARD, Déborah MINEI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Madame Khéra BADAoui**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur LEONETTI,**

L'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant à l'article L. 2312-1 prévoit que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire dont il constitue un élément substantiel.

Jusqu'à présent, la loi prévoyait qu'une note explicative de synthèse devait être adressée aux conseillers au moins 5 jours avant la séance. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Néanmoins, en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ce rapport était déjà établi en ce sens les années précédentes.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

Par ailleurs, selon l'article 107 de la loi NOTRe, ce rapport et ses annexes seront transmis aux communes membres de la CASA qui devront le communiquer aux conseillers.

Par ailleurs, ce débat s'accompagne d'obligations complémentaires à savoir :

- la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, présenté préalablement lors de ce conseil conformément au décret n°2010-788 du 12 juillet 2010 pour les communes et EPCI de plus de 50.000 habitants,
- la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présenté préalablement lors de ce conseil conformément au décret n°2015-761 du 24 juin 2015 pour les Communes et EPCI de plus de 20.000 habitants.

Aussi, il est demandé aux conseillers communautaires de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016, basé sur le rapport transmis en annexe.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016, basé sur le rapport transmis en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 15 février 2016  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI



# Rapport sur les orientations budgétaires de la CASA 2016

# SOMMAIRE

1

Introduction

Contexte économique  
et politique

2

3

Diagnostic financier et fiscal

4

Les orientations

Les orientations  
par compétence

5

6

Annexe RH

# 1. Introduction

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités locales (Art L.2312-1 et L. 52611-36 du CGCT),

Ce débat doit s'appuyer sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière de la collectivité, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition,

La loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 est venue compléter et définir le contenu des informations du DOB qui s'appuie sur un rapport joint à un délibération, procédure déjà existante au sein de la CASA.

Aussi, le rapport qui suit présente le contexte économique et politique (I) et un diagnostic financier et fiscal de la CASA (II) auquel est intégré le focus sur les dépenses de personnel comme cela est désormais demandé par la loi.

Sur la base de ces éléments, il propose les orientations (III) qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2016.

## 2. Contexte économique et politique

### Economique

#### **Une année 2016 avec de fortes incertitudes**

Malgré la forte baisse des prix du pétrole, qui constitue un gain net pour la croissance mondiale, les perspectives de l'économie mondiale restent plus pessimistes qu'en 2015.

L'année 2015 s'est achevée sur un nouveau fléchissement de la croissance mondiale. Les incertitudes boursières de début 2016 font planer le risque d'un retour d'une crise financière. Les économies américaine et européenne subiront de nouveaux tests de résilience.

- Le PIB mondial augmenterait de +3,3 % en 2016 contre + 2,9% en 2015 alors que les perspectives étaient plus optimistes
- La croissance des Etats-Unis devrait se stabiliser à 2,5 %
- L'atonie de la reprise économique dans les pays émergents pèsera sur la croissance mondiale d'autant que la croissance de la Chine est maintenant inférieure à 7 %/an, dépassée par l'Inde. La Russie et le Brésil sont quant à eux toujours en récession

#### **La zone euro , une reprise fragile liée au contexte extérieur**

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. Toutefois, la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En 2016, la zone euro devrait continuer à bénéficier des trois principaux facteurs précités:

- Un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro
- Une politique monétaire accommodante

La croissance attendue de la zone est de 1,6 % après 1,5 % en 2015, la demande intérieure restant le principal moteur de croissance mais le décollage des investissements reste faible

L'inflation qui a été nulle en 2015 notamment en raison de la baisse des prix de l'énergie devrait rester faible à 1,1 % en 2016 et 1,7 % en 2017, loin des 2 % cible de la BCE

Le taux de chômage en zone euro devrait s'infléchir à 10,4 % porté par les économies allemandes et espagnoles

## 2. Contexte économique et politique

### La France connaît une reprise incertaine

Après une année de stagnation en 2014, la croissance 2015 a rebondi au premier trimestre 2015 pour ensuite stagner et reprendre sur le second semestre avec une croissance globale sur l'année de 1,3 %

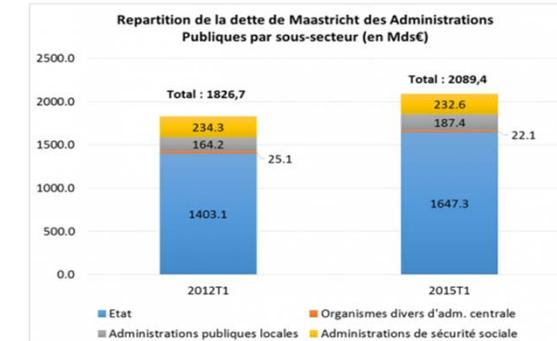
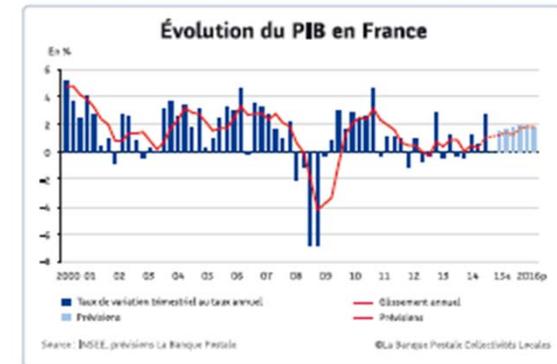
L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré, l'investissement des ménages a connu quant à lui un recul, ces derniers ayant eu davantage tendance à épargner

La croissance de la France est portée par des facteurs exogènes: baisse de l'euro, baisse de l'énergie, une amélioration des conditions de crédit et la conjoncture des pays partenaires (Allemagne, Etats-Unis, Espagne). Elle s'établirait à 1,6 % selon le PLF 2016

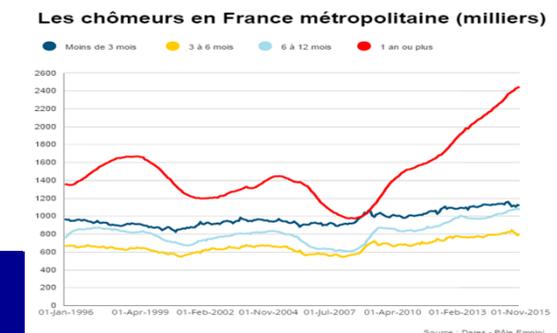
Le redressement des finances publiques a été de 3,9 % du PIB contre 4,4 % initialement envisagé

L'endettement atteint le niveau historique de 96,9% PIB à savoir 2,103 Mds €

Le taux de chômage annuel s'établit à 10,1 % après avoir atteint un record historique mi 2015 de 10,6 %, niveau le plus haut depuis fin 1997. En un an, l'augmentation est de 2,5 % pour les chômeurs de catégories A. Depuis juin 2008, le nombre de chômeurs inscrits à pôle Emploi depuis un an ou plus a augmenté de 151 %. En un an l'augmentation de cette catégorie est de 9,7 %. Le chômage de longue durée représente 69 % du chômage global.



Source : INSEE



## 2. Contexte économique et politique

### Politique

#### ➤ La Réduction des dépenses publiques

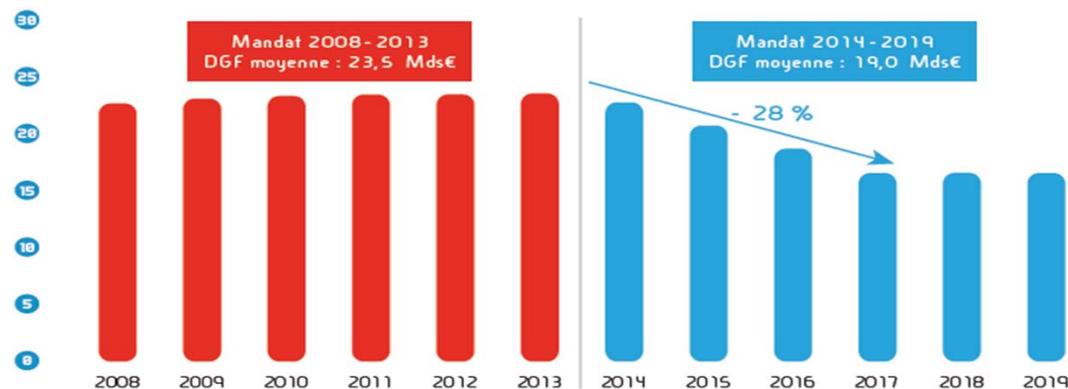
La loi de programmation 2014-2019 demande aux collectivités un effort d'économie de 50 Milliards d'euros.

Pour mémoire, le programme de stabilité 2014-2017 tablait sur une économie de 11 milliards d'euros avec -1,5 Mds en 2014, et 3,67 Mds chaque année entre 2015 et 2017. Les modalités de calcul de la DGF seront en 2016 identiques à celles de 2015. **Mais les efforts pesant sur les collectivités ne s'achèveront pas en 2017, ils seront poursuivis.**

La répartition de la contribution des collectivités pour cette année est la suivante:

- 1.450 M€ sur les communes
- 621 M€ sur les EPCI
- 1.148 M€ sur les départements
- 451 M€ sur les régions

**Dotation globale de fonctionnement du bloc communal**  
(en milliards d'euros courants)



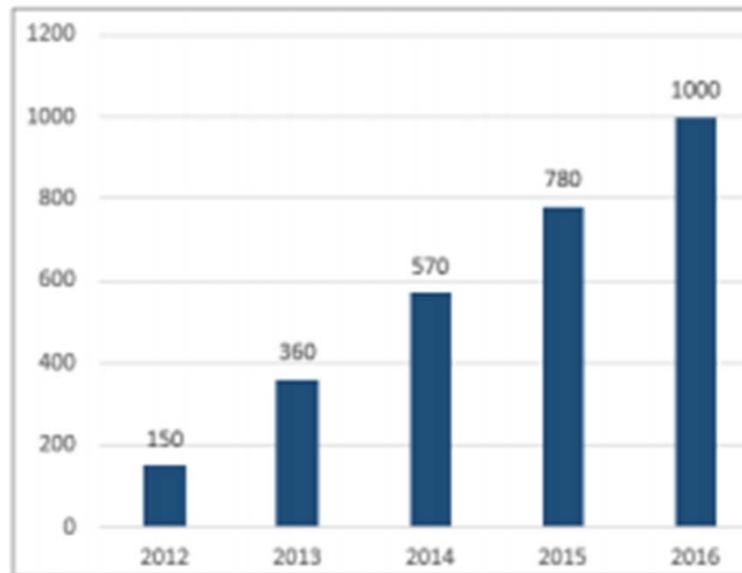
Cette contribution se décline par une baisse de la dotation globale de fonctionnement, une minoration des compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale, une reconduction en valeur des crédits liés aux autres dotations

## 2. Contexte économique et politique

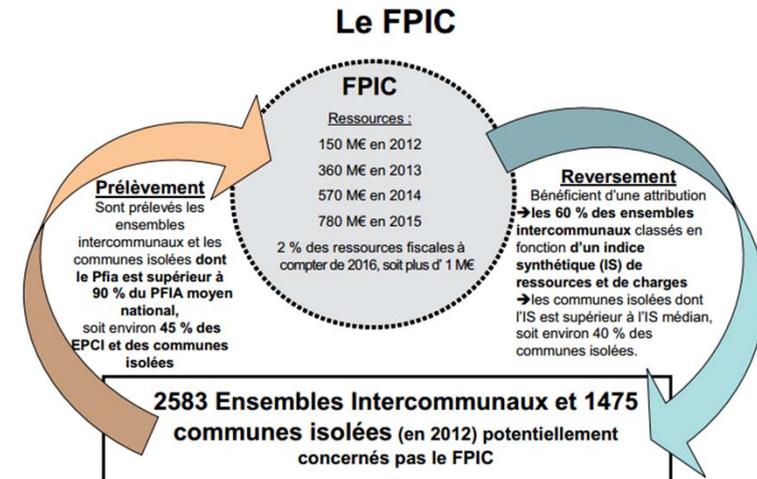
### ➤ La Hausse des péréquations

Péréquation horizontale: Poursuite de la montée en puissance du FPIC

Le montant du FPIC pour 2016 est fixé à 1 milliard €. L'objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,1 Mds €) est repoussé à 2017.



En millions d'euros



Montant du FPIC 2016 :

**1** milliard €

Hausse du FPIC par rapport à 2015 :

**+ 220** millions €

## 2. Contexte économique et politique

### ➤ Mesures fiscales et autres

**La limitation des effets de seuil dans les TPE et PME** impacte le produit du versement transport

Sont redevables à la taxe sur le versement transport, les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égale à 11 salariés contre 9 précédemment.

Cette mesure, applicable dès le 1er janvier 2016, est normalement compensée en intégralité par l'Etat pour les autorités organisatrices de transport, Elle est établie a posteriori sur une base trimestrielle.

### **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives,**

Le taux retenu en 2016 est de 1 % en 2016, Il était de 0,9 % en 2015 et 2014 et de 1,8 % en 2013 et 2012

### **Report du calendrier de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux**

Les nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels devraient être intégrées dans les rôles 2017, avec un lissage sur 10 ans. Une procédure de rectification des tarifs lorsque ceux-ci sont manifestement erronés est mise en place avec la commission départementale des impôts directs

### **Elargissement du FCTVA**

Ce fonds est maintenant éligible aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et aux dépenses d'entretien de la voirie, c'est-à-dire en fonctionnement

# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

## Faits marquants 2008-2014

### En investissement

Sur la précédente mandature, le programme d'équipement s'est élevé à 236 M€ soit 5 fois le programme de la période 2002-2008.

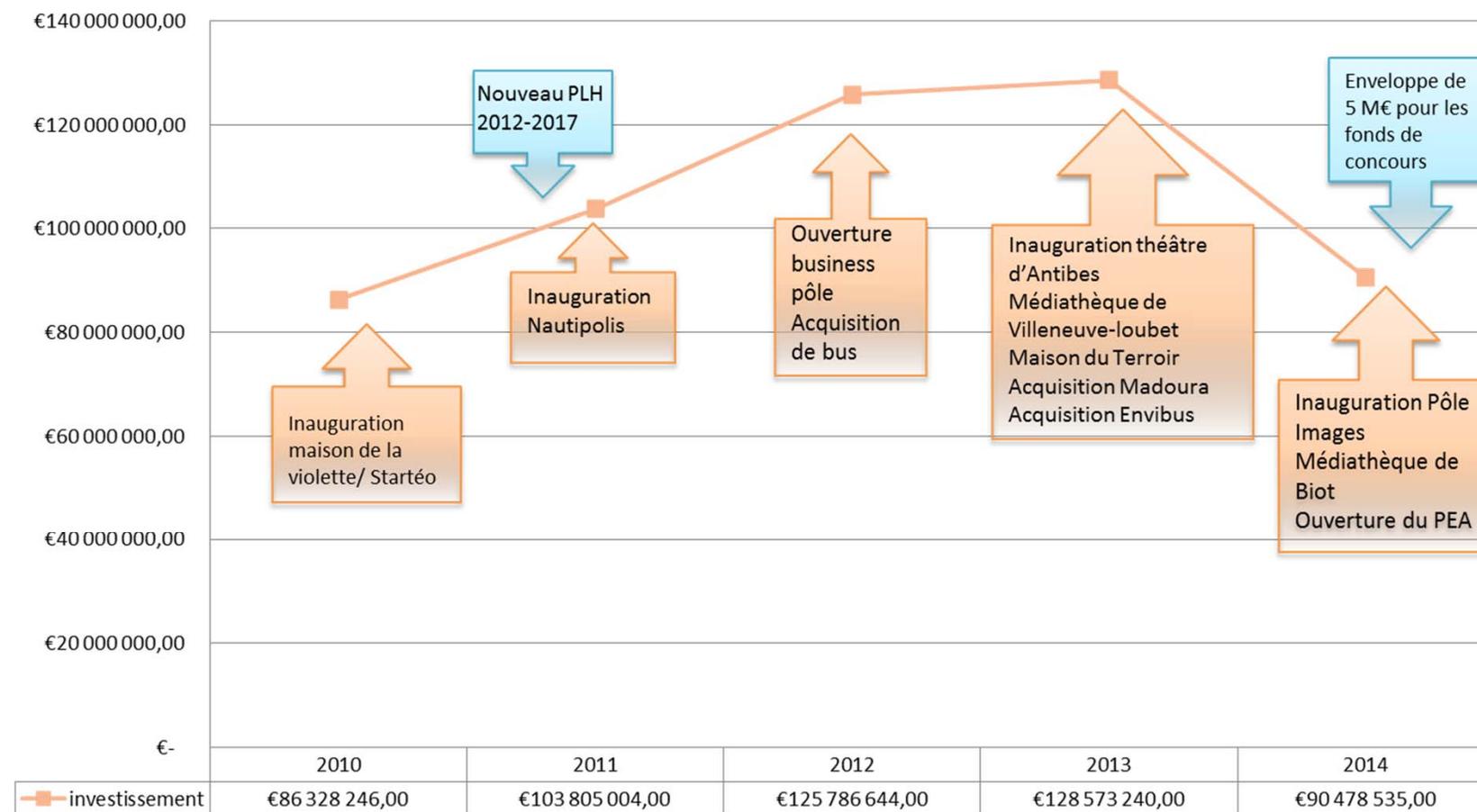
Ce programme se composait:

- de constructions et d'équipements structurants à hauteur de 146 M€,
- d'aides aux bailleurs pour 63 M€
- de fonds de concours pour 25 M€

Ce programme a été financé à 47,5 % par de l'emprunt (112 M€) provoquant une hausse de l'annuité

# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

## Evolution du budget d'investissement jusqu'en 2014



# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

Faits marquants 2008-2014

## En Fonctionnement

Le précédent mandat a été également touché par la modification des recettes de la CASA:

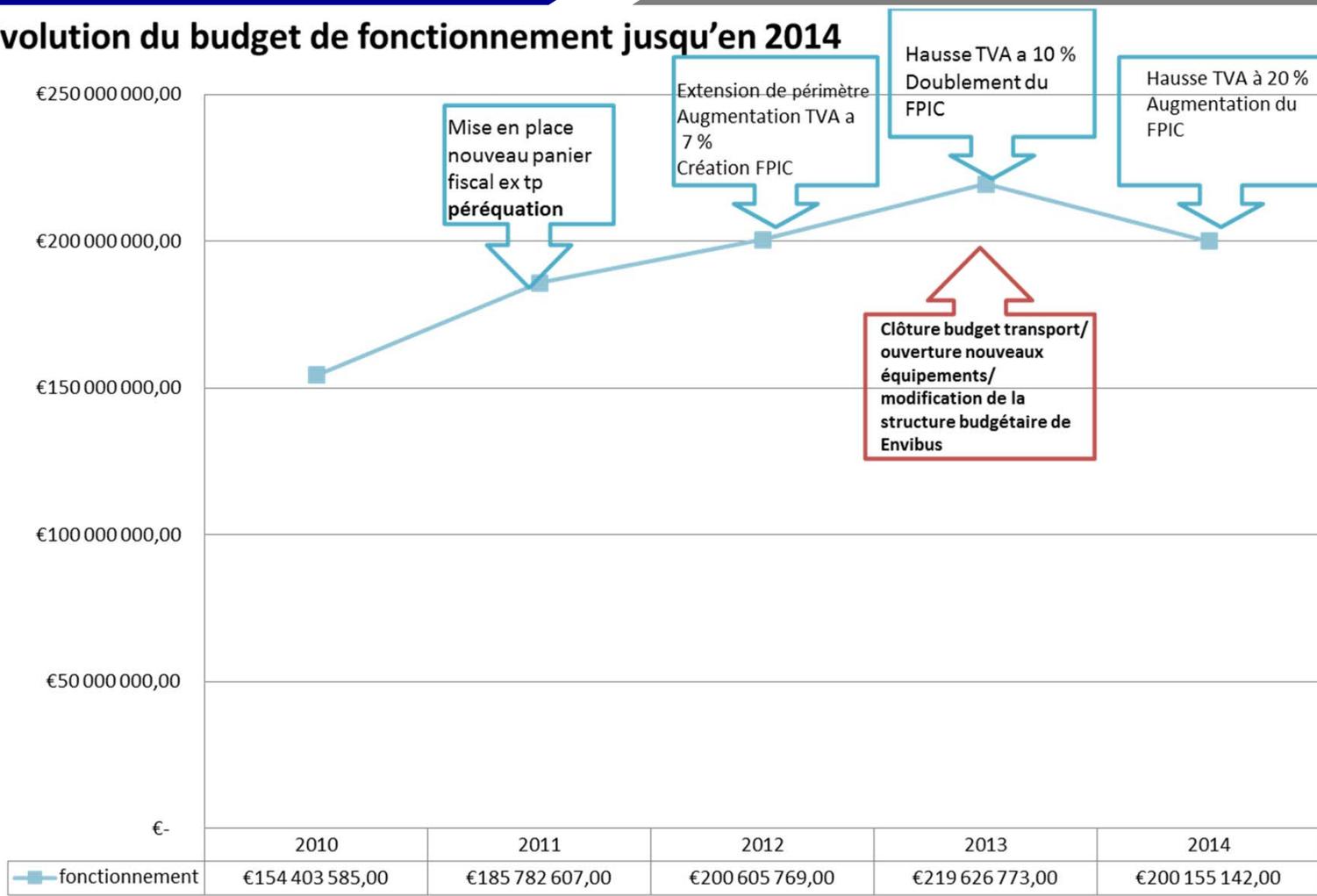
- avec la réforme-suppression de la taxe professionnelle.
- la modification des barèmes de cotisation minimum
- la stabilité de la fiscalité voire une baisse pour la TEOM
- Le maintien d'une politique tarifaire très attractive

En fonctionnement, les dépenses ont été impactées par :

- des hausses successives de TVA,
- la mise en place de péréquation verticale et horizontale
- l'ouverture de nouveaux équipements
- des transferts de compétence

# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

Evolution du budget de fonctionnement jusqu'en 2014



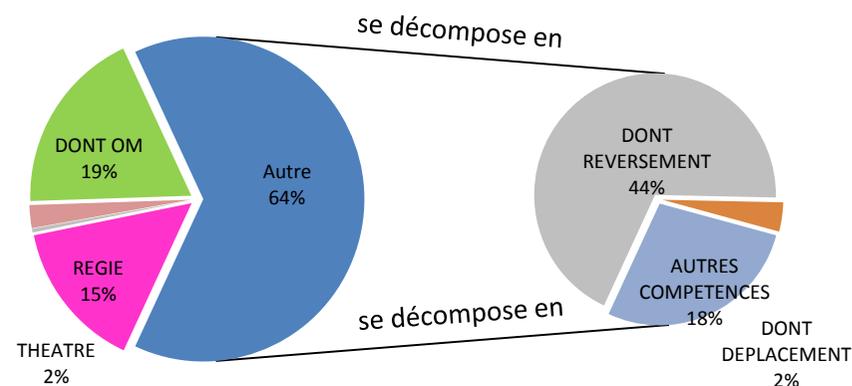
# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

Présentation budget  
(CA prévisionnel)

Fonctionnement sur les 3 derniers exercices

BUDGET	2013	2014	2015
<b>PRINCIPAL</b>	<b>151 303 960,00</b>	<b>158 356 537,00</b>	<b>162 019 202,00</b>
<i>DONT OM</i>	34 771 000,00	37 026 500,00	36 502 483,00
<i>DONT REVERSEMENT</i>	83 917 464,00	84 550 965,00	85 842 798,00
<i>DONT DEPLACEMENT</i>	3 417 237,00	3 430 516,00	4 856 711,36
<i>AUTRES COMPETENCES</i>	29 198 259,00	33 348 556,00	34 817 209,64
<b>TRANSPORT</b>	<b>24 870 673,00</b>	-	-
<b>REGIE</b>	<b>20 951 750,00</b>	<b>27 709 152,00</b>	<b>29 231 275,00</b>
<b>PEPINIERES</b>	<b>800 254,00</b>	<b>685 860,00</b>	<b>760 925,00</b>
<b>THEATRE</b>	<b>3 277 450,00</b>	<b>2 566 565,00</b>	<b>4 464 236,00</b>
sous- total	201 204 087,00	189 318 114,00	196 475 638,00

## Structure des dépenses 2015 fonctionnement



- Le budget principal représente 83 % du volume budgétaire de la CASA. Les reversements à l'Etat et aux communes représentent 44 % du budget consolidé.  
Les compétences opérationnelles représentent 19 % pour les déchets, 15 % pour les transports et 18 % pour les autres compétences

# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

## Charges de fonctionnement

- **La typologie de la structure des charges varient selon le budget.**

- **Par la typologie du financement :**

- Le budget des OM consacre 15,1 M€ au traitement des ordures ménagères et 8,2M€ pour la collecte (hors charges de personnel), soit 64 % de son budget et 27 % sont consacrés au charges de personnel

- Le budget de la régie consacre 22,2 M€ pour les marchés de transports soit 76% de son budget. 8,7% sont consacrés aux charges de personnel, les chauffeurs de la régie ayant été transférés.

- Le budget général (hors OM) est marqué par les reversements en direction des communes auxquels s'ajoute le reversement de fiscalité lié à la réforme de la TP (FNGIR), ce qui représente 53% de son budget.

- **Par la typologie de l'activité :**

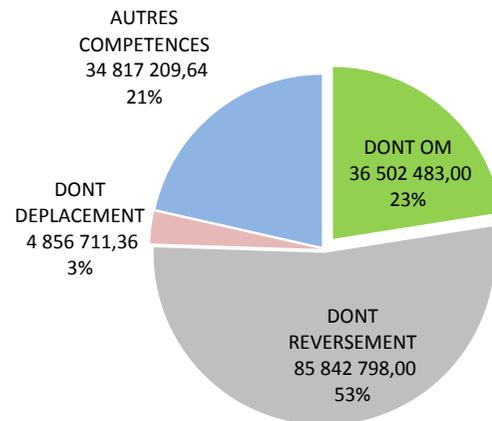
**Les pépinières d'entreprises** sur Châteauneuf et Valbonne représentent 0,76 M€ de budget dont 0,6 M€ de charges d'exploitation lié au bâtiment et 0,16 M€ pour l'animation et la communication de ces deux sites.

60 % de leur budget est financé par les loyers payés par les hébergés.

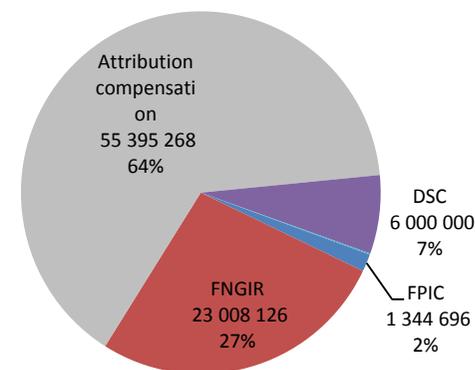
**Le Théâtre communautaire d'Antibes** représente un budget de 4,5 M€ dont 58 % sont consacrés aux dépenses artistiques liées aux acquisitions de spectacles.

Ce budget est financé par les recettes de billetteries , de brasserie et de locations de salles qui couvrent 45 % du fonctionnement mais également par une subvention de la CASA

**structure du budget général**



**Composition des reversements**



### 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

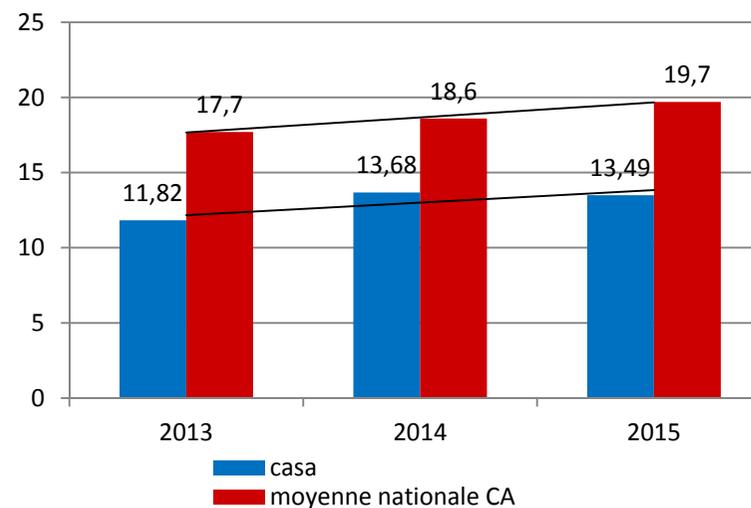
#### Charges de fonctionnement

L'effort de maîtrise a été maintenu malgré l'importante montée en charge des équipements et la pression des prélèvements.

Sur les dépenses de fonctionnement, l'évolution du montant exécuté entre 2014 et 2015 sur l'ensemble des budgets est de + 9M€, soit une progression de 4,18 % dont la majeure partie est due aux :

- 3 M€ au titre des reversements,
- 0,9 M€ liés aux aides pour les intempéries
- 1,5 M€ liés à la nouvelle offre de transports (y compris scolaires)
- 1,4 M€ liés à la saison théâtrale dont le nombre de représentations ainsi que le nombre d'abonnés a fortement augmenté
- 1 M€ liés aux études d'aménagement et à la gestion des équipements

Les charges de personnel représentent 13,5 % des dépenses de fonctionnement du budget consolidé (hors flux interne), soit 6,2 points de moins que le ratio moyen des communautés d'agglomération de 19,7% (source DGCL- Finances 2015)

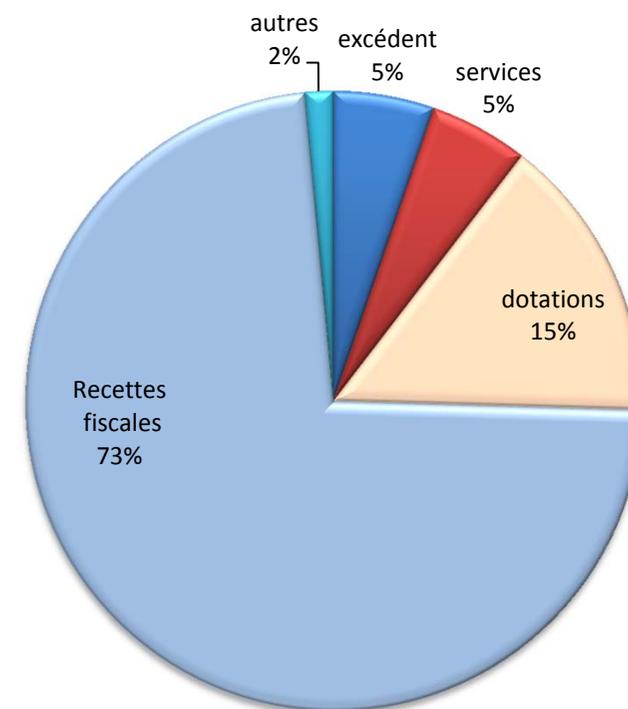


### 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

#### Recettes de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement sont regroupées en trois catégories: les recettes fiscales, les dotations et les recettes liées aux activités (subventions et produits du domaine)
- Les recettes fiscales représentent 73 % des recettes réelles du budget consolidé et sont composées
- Pour le budget général hors OM et transport, du panier fiscal issu de la réforme de la TP représentant un montant de 61,05 M€ (net de la péréquation de 23M€) en 2015 contre 56,6 M€ en 2014 en raison de rôles complémentaires et de l'augmentation ponctuelle de la CVAE
- Pour les OM, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères , qui doit permettre l'équilibre financier de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères. Le montant s'élève à 35,2 7M€ en 2015 soit une hausse de 1,5 %
- Pour le transport, du versement transport, qui doit couvrir le financement des transports sur le territoire d'agglomération. Depuis 2009, son taux est à 1.5% afin de financer une partie

#### Structure des recettes en budget consolidé



# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

## Recettes de fonctionnement

### Les impôts ménages et impôts dits économiques sont les suivants:

- ✓ **le taux de la taxe d'habitation communautaire** (ancienne part départementale de TH) reste à **7.96 %**
- ✓ **le taux de la taxe sur le foncier non bâti communautaire** reste à **0.877 %**
- ✓ **le taux de la taxe sur le foncier bâti communautaire** reste à **0 %**
- ✓ **le taux communautaire de cotisation foncière des entreprises 2014** reste à **25.27%** avec un lissage jusqu'en 2017

### **Les recettes fiscales liées aux compétences:**

- ✓ **Le taux de TEOM** est de **9.50 %**
- ✓ **Le taux de VT** reste à **1.5%** avec mécanisme de lissage jusqu'en 2016 pour les 8 nouvelles communes
- ✓ Sur les autres impôts et taxes perçus en 2014 (CVAE, TaFNB, IFER, TASCOM), la CASA n'a pas la possibilité de modifier les taux ou les tarifs. Ils sont fixés au niveau national.

Fiscalité 2015 en %	CFE	TH	FB
CA Sophia Antipolis	25,27	7,96	0
CA Pays d'Aix	26,79	9,97	0
CA Var Estérel	26,9	8,97	1,59
CA Pays de Lérins	28,65	so	so
Métropole Nice Côte d'Azur	28,88	8,13	0
CA Pays de Grasse	29,22	8,17	0,1
CU de Marseille	32,63	13,34	3,88
CA Toulon Provence	35,89	10,11	4

Sur la période 2010-2015, les taux CASA sont restés stables

# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

## Recettes de fonctionnement

### Les dotations et subventions

Les dotations et subventions représentent moins de 15 % des recettes du budget consolidé avec près de 29,9 M€

La principale composante est la dotation globale de fonctionnement qui s'élève à 23,24 M€. Elles se compose de :

la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est en baisse de 2,9 M€ en 2015, soit 2,7 M€ perçus

la dotation de compensation qui s'élève à 20,1M€ en 2015 et tend à diminuer (-0,4 k€ en 2015)

L'effort de redressement des comptes publics qui prévoit un prélèvement sur la dotation intercommunalité a pesé à hauteur de 2,9 M€ en 2015. Ce montant devrait progresser à un niveau de 4,7 M€ en 2016 et s'établir en 2017 à 6,3 M€.

### Les recettes liées aux activités (10,3M€)

Ces recettes regroupent les produits issus de la billetterie de la régie de transport et du théâtre communautaire, des locations de salles et des droits d'entrée des déchetteries, les loyers des pépinières.

Sont comptabilisées dans cet item, les recettes liées à la participation par les services opérationnels (transports et ordures ménagères) aux charges des directions supports

# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

## Le partenariat avec les communes

Le pacte financier qui lie la CASA aux communes membres a pour objectifs de concilier la réalisation du projet de territoire tout en préservant la situation financière des communes et de la Casa.

Ce pacte s'articule autour des principes de solidarité et d'assistance et s'appuie sur deux types de versements:

la Dotation de Solidarité Communautaire, qui a vocation à redistribuer aux communes des sommes non affectées à l'exercice des compétences, dans un souci de réduction des écarts de richesse et dans une logique d'intéressement au développement économique.

En 2015, une enveloppe de 6 M€ a été redistribuée entre les 24 communes, soit une augmentation de 1,29 M€ par rapport à 2014,

La CASA a choisi de mettre en place la DSC dès sa création depuis 2002 et l'a conservée après l'instauration des fonds de concours en 2004.

Ce reversement est maintenant obligatoire suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, les critères ont par ailleurs été précisés dans cette loi et la loi Notre

Les Fonds de Concours sont des participations financières versées par la CASA aux communes sur des thématiques ciblées, et affectées au financement d'équipements communaux

Pour ce versement effectué en investissement, une enveloppe de 4 M€ était réservée annuellement entre 2011 et 2013 pour l'attribution de ce cofinancement

La réforme du règlement de fonds de concours s'est accompagnée d'une ouverture de crédits de 5 M€. Cette enveloppe a vocation être reconduite, désormais sur un périmètre d'intervention élargi

# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

## Présentation budget (CA prévisionnel)

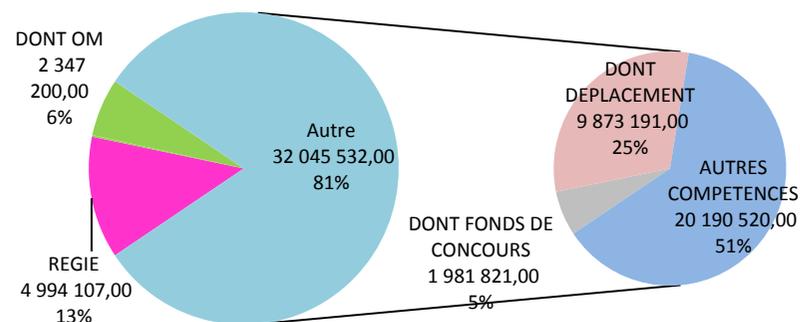
### Investissement sur les 3 derniers exercices

BUDGET	2012	2013	2014	2015*
<b>PRINCIPAL</b>	<b>41 484 849,00</b>	<b>62 872 398,00</b>	<b>53 742 172,00</b>	<b>34 392 732,00</b>
<i>DONT OM</i>	3 249 513,00	3 343 673,00	2 970 757,00	2 347 200,00
<i>DONT FONDS DE CONCOURS VERSES</i>	6 580 375,00	6 391 802,00	1 920 318,00	1 981 821,00
<i>DONT DEPLACEMENT</i>	279 008,00	7 496 712,00	4 635 968,00	9 873 191,00
<i>AUTRES COMPETENCES</i>	31 375 953,00	45 640 211,00	44 215 129,00	20 190 520,00
<b>TRANSPORT</b>	<b>14 859 680,00</b>	<b>9 819 373,00</b>	-	-
<b>REGIE</b>	-	<b>4 409 284,00</b>	<b>3 839 510,00</b>	<b>4 994 107,00</b>
<b>PEPINIERES</b>	<b>689 592,00</b>	<b>7 356 599,00</b>	<b>171 927,00</b>	<b>67 964,00</b>
<b>THEATRE</b>	-	<b>232 109,00</b>	<b>258 851,00</b>	<b>1 710,00</b>
<b>sous-total</b>	<b>57 034 121,00</b>	<b>84 689 763,00</b>	<b>58 012 460,00</b>	<b>39 456 513,00</b>

\* Année 2015 ne tient pas compte des reports sur 2016 de 14 M€

- Le mandat 2008-2014 a été marqué par un effort d'investissement important, principalement sur le budget principal.
- La mise en œuvre du projet d'éco-mobilité avec la construction du pôle d'échange et le démarrage des travaux du BHNS maintient cet effort, celui-ci présentant 25 % du budget en 2015.

### Répartition de l'investissement par budget



# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

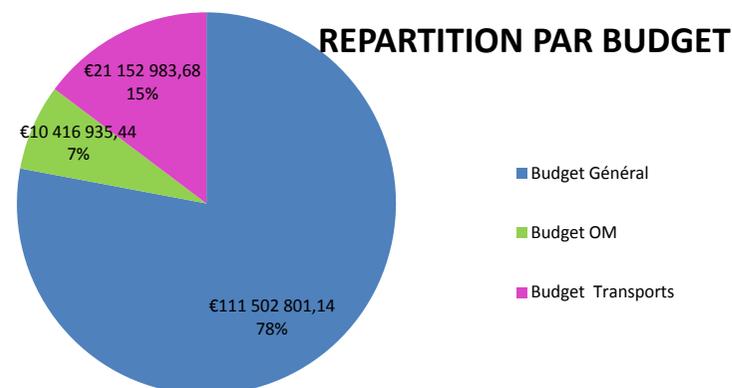
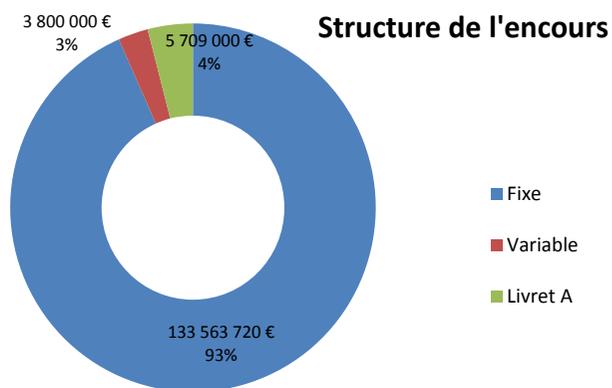
## Dettes

### Diagnostic :

La construction de nombreux équipements structurants ainsi que le renforcement des compétences métiers comme les ordures ménagères et le transport ont induit un programme d'investissement de près de 290 M€ entre 2007 et 2015 à raison de près de 40 M€/an sur les quatre dernières années.

La CASA a eu recours à l'emprunt à partir de 2007. La dette est donc jeune et non issue de transfert depuis les communes.

Le choix de la CASA a été de **privilégier la prévisibilité de la dette en ne contractualisant que des emprunts à taux fixe (93 % de la dette) ou des taux variables sécurisés (Euribor) ou à des taux administrés** (2% de la dette indexée sur le livret A, pour des acquisitions foncières Habitat).



	2010	2011	2012	2013	2014	2015
dépenses investissement	38 036	49 950	50 576	69 734	31 334	42 186
emprunt encaissé	18 080	19 300	46 715	34 785	5 000	12 000
taux de couverture par emprunt	48%	39%	92%	50%	16%	28%

Taux moyen de la dette : 4,01 %  
 En cours de la dette : 143,1 M€  
 Capacité de désendettement fin 2015 : 8 ans  
 Durée moyenne des emprunts : 13,1 ans

# 3. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

## Les enjeux

Les enjeux de ce diagnostic financier et budgétaire sont pour l'année 2016 et les années à venir :

- **un budget de fonctionnement maîtrisé** en limitant la progression des charges à hauteur de l'inflation à périmètre constant pour préserver l'autofinancement malgré l'impact des baisses de recettes
- **une pression fiscale maintenue à un niveau compétitif** malgré la volatilité des textes en matière fiscale et aux calculs de péréquation
- **une solidarité communautaire préservée** vis-à-vis des communes tant en fonctionnement qu'en investissement
- **une anticipation du besoin de financement avec un endettement mesuré avec une contractualisation sans risque** sur les taux et une recherche d'optimisation de la dette contractée
- **un maintien de l'équilibre** des budgets des compétences opérationnelles ordures ménagères et transports
- **une recherche de recettes accrue notamment en valorisant le patrimoine et les activités de la CASA et en mobilisant des partenariats**

## 4. Les orientations

Durant les années qui viennent, la CASA va devoir supporter une **forte baisse des dotations** qu'elle perçoit et la **hausse de la péréquation**

Dans ce contexte contraint, elle s'oriente vers :

- 1- un maintien de ses taux de fiscalité
- 2- la poursuite de ses efforts de solidarité vers les communes
- 3- la maîtrise de ses charges de fonctionnement, notamment en termes de charges de personnel
- 4- un programme d'investissement centré sur compétences prioritaires (développement économique, solidarité, aménagement, services de proximité)

## 4. Les orientations

### • La baisse des dotations et la hausse de la péréquation

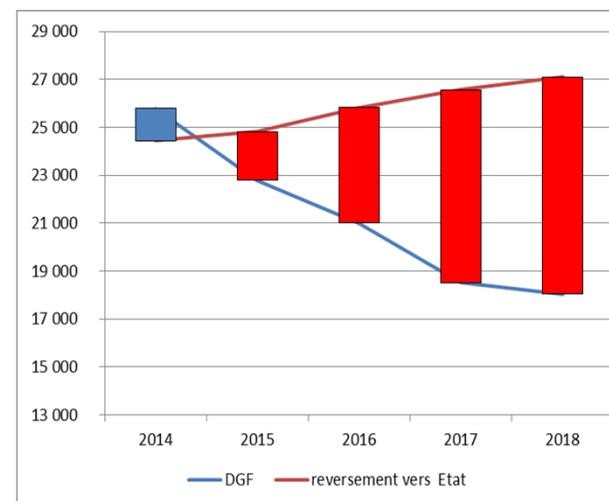
La CASA comme l'ensemble des collectivités est frappée par la baisse des dotations et l'augmentation de la péréquation.

La hausse du produit de la fiscalité ne permet pas à terme de combler la perte cumulée par ce phénomène

Dès 2017, la dotation d'intercommunalité ne sera plus perçue alors que la loi de 1999 l'identifiait comme une recette pérenne pour les EPCI.

La réforme de la DGF dont l'architecture a été approuvée dans le cadre du PLF 2016 ne permet de projection plus fine

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation intercommunalité	5 897	5 608	5 607	5 607	5 550
prélèvement	- 671	- 2 936	- 4 712	- 6 398	- 6 398
Dotation compensation	20 569	20 108	20 108	19 308	18 892
DGF	25 795	22 780	21 003	18 517	18 044
fngir	23 008	23 008	23 008	23 008	23 008
fpic	978	1 345	2 351	3 092	3 631
autres prélèvements	459	459	459	459	459
reversement vers Etat	24 445	24 812	25 818	26 559	27 098
Solde	✓ 1 350	✗ - 2 032	✗ - 4 815	✗ - 8 042	✗ - 9 054
modification base mini	✗ - 2 500	✗ - 2 500	✗ - 2 500	✗ - 2 500	✗ - 2 500
solde net	! - 1 150	✗ - 4 532	✗ - 7 315	✗ - 10 542	✗ - 11 554



# 4. Les orientations

## 1. LA FISCALITE- Orientations

- Suite à la réforme de la fiscalité locale, la CASA a la possibilité de voter les taux de la Cotisation foncière, de la Taxe d'habitation et du Foncier non bâti
- Par ailleurs, la CASA vote les taux de deux produits liés aux compétences collecte des déchets et transports urbains à savoir la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) et le taux de versement transport

### **Il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité**

- Le taux de la Cotisation foncière voté reste de 25.27 %
- Le taux de la Taxe d'Habitation reste de 7,96 %
- Le taux de la Taxe sur le foncier non bâti reste de 0,877 %
- Le taux de la Taxe sur le foncier bâti reste à 0 %

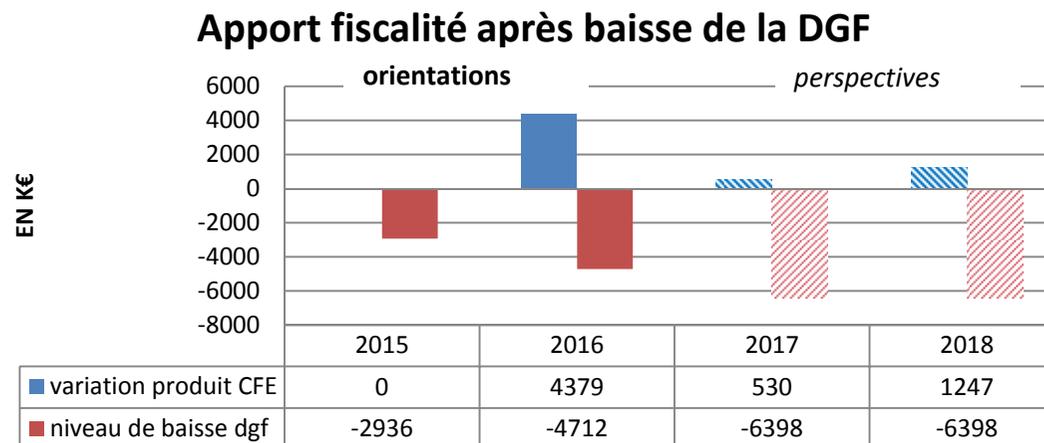
Pour ces trois taxes, la revalorisation proposée dans la loi de finances 2016 est de 1 %

- Le taux de versement transport est maintenu à 1,5 % afin de financer une partie des travaux du BHNS
- La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères reste à 9,5 %

## 4. Les orientations

### 1. LA FISCALITE - Perspectives

Suite au vote du protocole réglant le contentieux fiscal entre l'Etat, la CASA, les communes de Biot et Valbonne, les bases de cotisation foncière des entreprises et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la CASA et de foncier bâti pour les communes vont évoluer



L'évaluation précise des réajustements sera déterminée après la tenue de la Commission Intercommunale des Impôts directs et la notification des bases par les services de l'Etat.

Cette variation de produit permettra de limiter l'effet de baisse cumulée des dotations mais fera l'objet de prélèvement sur la DGF et le FPIC dès 2017.

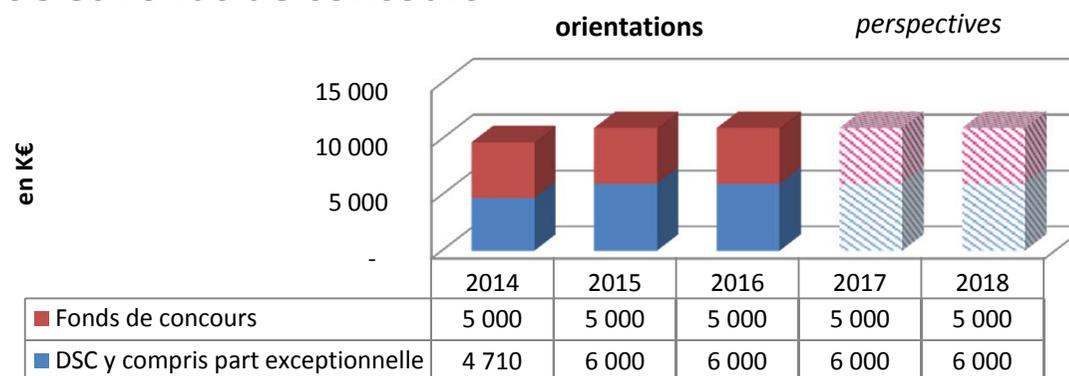
## 4. Les orientations

### 2. La poursuite de la solidarité communautaire- Orientations

Bien que le contexte soit tendu, la CASA souhaite poursuivre son action d'accompagnement auprès des communes membres en maintenant sa solidarité communautaire qui passe par différents moyens dont :

- La **Dotation de solidarité communautaire maintenue à une enveloppe de 6 M€**, redistribués entre toutes les communes. Ce reversement est maintenant obligatoire pour les communes signataires d'un contrat de ville mais il est maintenu sur l'ensemble du périmètre de la CASA,
- Les **fonds de concours dont l'enveloppe reste à 5 M€** accessibles à toutes les communes et couvrent de nombreuses thématiques dont le développement économique à partir de 2016

### DSC et Fonds de concours



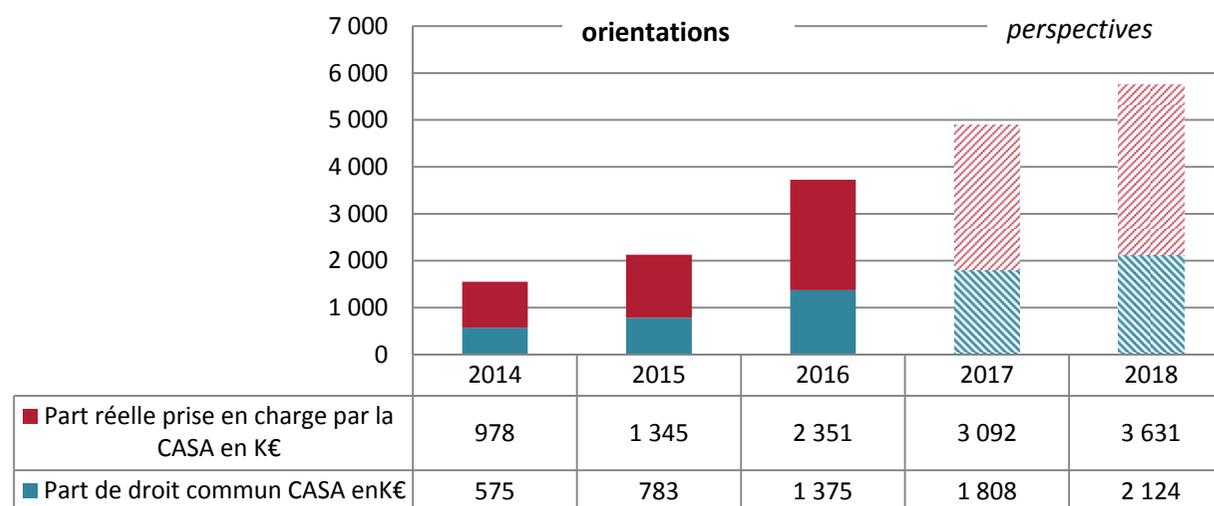
Pour mémoire sur le précédent mandat la moyenne était de 8 M€, elle passe à 11 M€

## 4. Les orientations

### 2. La poursuite de la solidarité communautaire- Perspectives

Cette solidarité passe également par le **fonds de solidarité de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)** dont une partie du montant mis à la charge des communes est pris en charge par la CASA

Prise en charge d'une partie du FPIC des communes



# 4. Les orientations

## 3. LA MAITRISE DU FONCTIONNEMENT

### Pour les dépenses hors RH

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement en se concentrant sur les priorités du mandat
- Financer les actions nouvelles par redéploiement des crédits du service ou de la DGA
- Rechercher les modalités d'un achat public plus performant notamment en accentuant le recours au groupement de commande, en renégociant les contrats en cours de renouvellement (baux)
- Améliorer la connaissance précise du patrimoine par un inventaire exhaustif des biens
- Préparer l'audit préalable à la relance des marchés d'assurance
- Elaborer un schéma directeur immobilier pour valoriser le patrimoine
- Mettre en place un contrôle de gestion renforcée

## 4. Les orientations

### 3. LA MAITRISE DU FONCTIONNEMENT

#### Pour les dépenses liées à la RH

- Limiter la progression des dépenses de personnel et privilégier les postes cofinancés dans le cadre de dispositifs contractuels

	2013	2014	2015	objectif 2016
<b>Effectifs total (emplois permanents)</b>	<b>555</b>	<b>567</b>	<b>553</b>	<b>Stabilisation de l'effectif hors mutualisation, transfert ou compétence/mission nouvelle</b>
<b>Dont créations d'emplois</b>	12*	12**	14***	
<b>Dont suppressions d'emplois</b>	0	0	28***	

\* créations liées à l'ouverture de la médiathèque de Biot

\*\* créations liées à la prise de compétence de délégation d'aide à la pierre et transfert agents du Symisa

\*\*\* créations liées au transfert de la compétence politique de la ville avec transfert des agents de Vallauris et création du PLIE - suppressions liées au transfert des chauffeurs de la régie vers le prestataire

- Optimiser l'organisation des services en harmonisant le temps de travail à 1607h en tenant compte néanmoins de la pénibilité de certains secteurs et en adoptant la non reconduction automatique des départs en retraite ou des fins de contrat
- Poursuivre le travail lié au schéma de mutualisation et aux transferts de compétences

# 4. Les orientations

## 3. LA MAITRISE DU FONCTIONNEMENT

### Optimiser les recettes :

- Mettre en place de nouveaux partenariats financiers en contractualisant avec les autres collectivités comme la Région ou le Département
- Organiser de manière plus structurée les recherches de financements extérieurs (fonds européens...)
- Optimiser la gestion du patrimoine

Les autres recettes composées de recettes de billetteries et de loyers devraient évoluer de 2%. Les recettes de subventions à l'exception du PLIE création de service cofinancé, devraient rester stables mais à un niveau faible.

**Objectif** : Préserver une marge nette d'autofinancement sur l'ensemble des budgets afin de préserver les capacités d'investissement de la CASA

# 4. Les orientations

## 4. UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT CALQUÉ SUR LES CAPACITÉS FINANCIÈRES DE LA CASA

### **Pour les dépenses**

Le projet d'écomobilité comprenant le Pôle d'échange, la vélostation net le BHNS s'élève à 140 M€ sur 6 ans.

Sa mise en œuvre sera adaptée selon les marges de financement de la CASA.

De plus, ce mandat est essentiellement tourné :

- vers le **développement** économique (autour des 3 piliers que sont la Technopole, le tourisme et le commerce) **et l'aménagement** avec l'aménagement des ZAC définies ans le SCOT, les consultations s'achevant en 2016
- vers le **renforcement des services de proximité** avec notamment la création de nouvelles déchetteries et le renforcement du réseau de bus
- vers la **solidarité** :
  - autour de nos politiques publiques (habitat, lecture publique, cohésion sociale)
  - autour de l'aide aux communes (DSC, fonds de concours...)
- vers le renforcement du **maillage numérique du territoire**, la CASA participe à la mise en place du schéma directeur d'aménagement du numérique afin de d'installer la fibre, nécessaire pour nombre de territoires. (2,8 M€ sur 5 ans)

Les récentes intempéries d'octobre 2015 imposent qu'un effort particulier soit porté en 2016 sur nos actions dans ce domaine

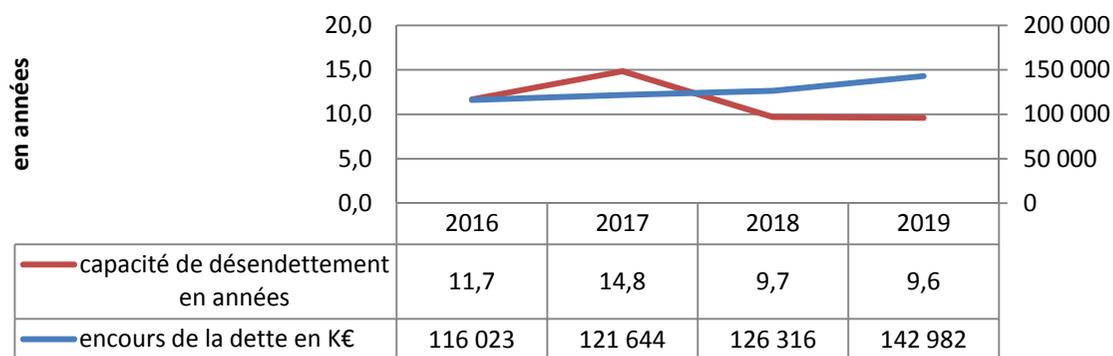
## 4. Les orientations

### 4. UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT CALQUÉ SUR LES CAPACITÉS FINANCIÈRES DE LA CASA

#### Pour les recettes:

- Optimiser les partenariats conclus dans le cadre des maîtrises d'ouvrage déléguées en définissant les enveloppes de cofinancements avec les différents partenaires et opérateurs
- Recourir à l'emprunt en fixant une limite inférieure à 3,5% de taux d'intérêt à taux fixe en ajustant les durées des contrats sur les durées d'amortissement des biens financés et identifier les opportunités de réaménagement,
- Préserver un autofinancement important en fixant une base de 15 % de l'épargne brute notamment pour la compétence transport et déplacement dont une partie est transcrite sur le budget général pour les travaux du BHNS,
- Pérenniser la contractualisation sur des taux fixes bas liés à des thématiques spécifiques (environnement, mobilité)
- Rechercher les opportunités réaménagement de dette ou de remboursement anticipé afin de réduire l'annuité

#### Evolution de la dette



Malgré un programme d'investissement de 80 M€ sur la période la hausse de l'encours est limitée à 26 M€ sur le budget principal.

La capacité de désendettement reste sous les 15 ans et tendra vers un objectif sous les 10 ans à partir de 2018 sur le budget principal

## 5. Les orientations par compétence

# Les orientations

## Détail par compétence

## 5. Les orientations par compétence

### Développement économique

#### Les objectifs :

- Dynamiser le développement de Sophia Antipolis à travers sa mutation vers les innovations d'usage, une offre immobilière qualitative et lisible, un rayonnement renforcé et un soutien aux acteurs économiques
- Accompagner la modernisation et le rayonnement de l'équipement commercial communautaire dans un contexte de concurrence renforcée
- Favoriser la diversification et la complémentarité des activités touristiques, du littoral vers le moyen-pays

#### En 2016

- Portage de la politique de développement économique de la CASA auprès de la Région afin d'obtenir des financements nouveaux et de l'inscrire pleinement dans son SRDEII (Schéma Régional du Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation)
- Finalisation et mise en œuvre de la politique de marketing territorial
- Coordination de la chaîne de l'innovation et soutien à l'émergence d'écosystèmes sophilopolitains
- Coordination des grands projets commerciaux et contribution à la "gestion commerciale unifiée" des centres-villes
- Pilotage du volet économique, financier et culturel du projet de Pôle Céramique à Vallauris
- Préparation de la prise de compétence tourisme (volet économique)

#### Perspectives

- Contractualisation financière auprès des acteurs institutionnels (Région, Europe, Etat, CDC...)
- Pilotage des projets d'hébergement d'entreprises (diversification et renforcement de l'offre)
- Prospection d'entreprises dans les domaines d'activités stratégiques cibles
- Commercialisation et animation des Zones d'Activités Economiques transférées ou d'intérêt communautaire
- Mise en œuvre de la politique touristique communautaire (volet économique)

## 5. Les orientations par compétence

Développement économique

### Mission Sophia Antipolis

#### **Les objectifs :**

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la technopôle aux niveaux national et international
- Soutenir l'innovation, levier de développement économique ; promouvoir le savoir faire et l'expertise de Sophia
- Générer des emplois par le soutien à la création et au développement de Start-up

#### **Les mesures 2016 :**

- Valoriser le label BIC (Business Innovation Center) attribué au Business Pôle
- Organiser la 2ème édition du Village des Sciences et de l'innovation
- Participer au développement et au rayonnement de la Technopole

#### **Perspectives :**

- Consolider la chaîne de l'innovation par la création du maillon "maturation"
- Mettre en œuvre le Business Pôle 2 pour :
  - ❖ amplifier l'activité de la pépinière d'entreprises de la CASA
  - ❖ développer une offre de "softlanding" plus importante
  - ❖ Créer une plateforme d'expérimentation

## 5. Les orientations par compétence

Développement économique

### Plateforme IASA et MDE

#### **Les objectifs**

- Financer et pérenniser la création et la reprise d'entreprises
- Accompagner les porteurs de projet tout au long du processus de création d'entreprises
- Accompagner les entreprises dans leurs problématiques RH (formation, recrutement, accès aux contrats aidés...)

#### **Les mesures 2016**

- Elargissement du périmètre d'intervention de IASA à la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
- Recentrage de l'activité de la MDE sur le dispositif DECLIC et réaffectation à IASA des missions relatives à la création d'entreprises

#### **Perspectives**

- Optimisation des cofinancements Région PACA et CDC pour IASA
- Doublement du nombre de prêts d'honneur accordés (100 prêts par an)
- Intégration et lisibilité améliorée des étapes de l'accompagnement à la création reprises d'entreprises : information- orientation amont, financement et suivi post-crétation
- Renforcement et visibilité accrue du dispositif DECLIC

### CPER

- Concrétiser les financements Etat-Region et Europe des projets inscrits dans le CPER (Plateforme biotechs "Sables", Business Pôle 2...)
- Négocier et optimiser les financements pour les projets nouveaux de développement économique de la CASA

## 5. Les orientations par compétence

### Aménagement et connaissance du territoire

#### Objectifs

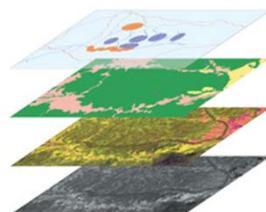
- Redéfinir le projet de développement du territoire
- Mettre en œuvre les projets urbains communautaires
- Proposer des outils de connaissance du territoire

#### Mesures 2016

- Poursuite de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : PADD et évaluation environnementale
- Formalisation de la « trame verte et bleue » (TVB)
- Création des ZAC pour les espaces à enjeux des Trois Moulins, du Fugueiret, de la Sarrée, des Prés
- Développement du SIG extranet pour les communes

#### Perspectives

- Articuler le SCOT et les documents d'urbanisme communaux
- Aménagement et développement des espaces à enjeux
- Développer le SIG et ouvrir certaines données au grand public



## 5. Les orientations par compétence

### Environnement et Développement durable

#### Objectifs

- Engager le territoire vers la transition énergétique et la croissance durable
- Redéfinir une politique de développement durable à l'échelle du territoire
- Poursuivre l'exemplarité de l'action publique locale



#### Mesures 2016

- Elaboration du Programme de Développement Durable CASA et concertation associée
- Mise en œuvre du PCET : plateforme de rénovation énergétique, développer les ENR à Sophia, diagnostic des bâtiments communaux...
- Poursuite de l'activité de l'Espace Info Energie et du Conseil en Energie Partagée
- Bonification des fonds de concours pour les bâtiments exemplaires et performants
- Lancement de la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en partenariat avec la CAPL et la CAPG
- Collaboration avec Air Paca pour la qualité de l'air
- Poursuite de l'appel à projets « Activ' ta terre »
- Création d'outils pédagogiques de sensibilisation à l'environnement

#### Perspectives

- Faire évoluer le plan-climat actuel en Plan-Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Mettre en œuvre le Programme Développement Durable
- Développer la transversalité et les processus d'évaluation et d'amélioration continue



## 5. Les orientations par compétence

### Agriculture

#### Objectifs

- Conforter les espaces et les activités agricoles sur le territoire

#### Mesures 2016

- Projet de développement d'une exploitation et d'une couveuse en agriculture biologique pour l'approvisionnement local
- Appui d'ingénierie aux communes en lien avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER et autres partenaires pour le développement de projets agricoles
- Appui aux communes pour les acquisitions de foncier agricole par le biais de fonds de concours
- Partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour favoriser l'implantation de nouveaux exploitants
- Aide à la promotion des productions locales
- Poursuite des chantiers « Restanques » et « Taille des oliviers »

#### Perspectives

- Augmenter la surface agricole exploitée et la production sur le territoire
- Contribuer à la pérennisation et à la dynamique des exploitations locales



## 5. Les orientations par compétence

### Paysage et espaces naturels

#### Objectifs

- Poursuivre la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel et paysager

#### Mesures 2016

- Adopter le Plan de Paysage et initier sa mise en œuvre
- Poursuite de l'animation et de la surveillance des 2 sites Natura 2000 des « Préalpes de Grasse » et « Rivière et gorges du Loup »
- Mise en place des supports d'information Natura 2000 (panneaux informatifs, film...)

#### Perspectives

- Garantir la préservation des espaces naturels en concertation avec les usagers
- Redéfinir le paysage comme élément d'attractivité du territoire, préserver la diversité et traiter les difficultés paysagères

## 5. Les orientations par compétence

### Politique de l'habitat et Logement

#### **Les objectifs : Mettre en œuvre le 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat 2012-2017**

##### **Travailler sur la mixité pour répondre à la diversité des besoins**

- Poursuivre le développement de l'offre locative sociale en s'appuyant sur la délégation des aides à la pierre, les contrats de mixité sociale et en mobilisant les aides financières CASA

##### **Valoriser le parc et les quartiers existants**

- Poursuivre la mise à niveau du parc locatif social dans le cadre de la réhabilitation énergétique avec les bailleurs sociaux
- Poursuivre la réhabilitation du parc privé auprès des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

##### **Conforter la politique foncière en lien avec l'EPFR PACA**

##### **Mesures 2016**

- Accompagner les communes dans le développement de l'offre locative sociale pour répondre aux objectifs du PLH et de la délégation des aides à la pierre
- Développer l'offre en accession à la propriété : commercialisation "le Gorgier" à Opio; "Les Hauts de Roquefort" à Roquefort les Pins
- Elaborer le Plan Partenarial de Gestion de la demande dans le cadre du droit à l'information des demandeurs de logements et mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement
- Etude stratégique sur les outils communautaires pour le développement du logement social

##### **Perspectives**

- Lancement de l'étude pour l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PLH
- Etude sur les produits logements destinés aux seniors
- Optimisation de la politique de subventions aux associations œuvrant dans l'hébergement et logement d'insertion en s'appuyant notamment sur l'étude des besoins en hébergement et la santé financière des structures

## 5. Les orientations par compétence

### Politique de l'habitat et Logement

#### le 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat 2012-2017 (chiffrés)

**Un engagement de 80,5 M€ sur 6 ans soit environ 13,4 M€/an** pour accueillir l'éventail le plus large possible de profils sociaux économiques

**Travailler sur la mixité pour répondre à la diversité des besoins : (51,7 M€/6 ans)**

- objectif PLH : 598 logements locatifs sociaux par an
- objectif PLH : 224 logements par an en accession sociale ou encadrée à la propriété

#### En moyenne 2008-2015 :

- ❑ *Livraisons LLS : 440 logements livrés en moyenne par an (comptabilisés au titre de l'article 55 SRU)*
- ❑ *Au 31/12/2015 : 1589 logements locatifs sociaux sont en chantier sur le territoire de la CASA dont 294 Logements-Foyer, 56 % de ces logements sont situés sur la commune d'Antibes.*
- ❑ *338\* familles ont pu accéder à la propriété sur la CASA grâce à des logements à la vente en dessous du prix du marché*



**La villa des pins**

## 5. Les objectifs et perspectives de la CASA par compétence

### Prévention des risques

#### La prévention des risques : Inondations

##### Les missions

- Coordonner les enjeux en matière d'inondations et mettre en œuvre les actions du programme d'actions de prévention des inondations dit PAPI 2
- Participer aux études liés aux différents risques du territoire

##### Mesures 2016

- Compléter le PAPI2 actuel par des actions nécessaires suite aux intempéries d'octobre 2015
- Pour les travaux complémentaires non encore prévus dans le PAPI 2 mais qui s'avèreraient nécessaires suite aux conclusions des expertises menées par l'Etat, s'assurer que le financement des autres partenaires (dont la CASA) permette aux communes un investissement réduit à son niveau plancher
- Installer de nouveaux repères de crues suite aux précipitations d'octobre 2015
- Réaliser des diagnostics de risques et des plans d'actions pour les équipements et installations recevant du public
- Sensibiliser les populations aux risques d'inondation et aux comportements à tenir par le biais de réunions dédiées, de supports pédagogiques et communicants et d'actions notamment tournées vers les scolaires
- Participer à la révision du SCOT et PLU,

##### Perspectives 2017-2019

- Poursuite de la mise en œuvre des actions du PAPI2
- Etudes en vue de la réalisation d'ouvrages de protection à l'échelle du bassin versant
- Prise de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations dite GEMAPI



## 5. Les objectifs et perspectives de la CASA par compétence

### Ecomobilité

#### Les objectifs

- Mettre en œuvre le projet de transport en commun en site propre: Bus-tram, Parcs-relais, vélostation,...
- Mener et accompagner des projets d'infrastructures et de mobilité



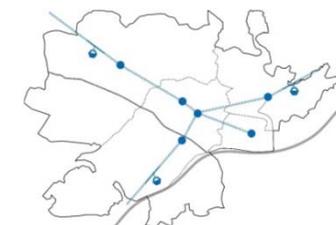
#### Mesures 2016

- Terminer les Travaux du Bus Tram Antibes / Sophia Antipolis sur les secteurs A8 – Trois Moulins
- Mise en accessibilité d'arrêts de bus conformément à la charte d'aménagement des points d'arrêts (10 arrêts/an)
- Expérimentation des navettes sans chauffeur dans le cadre du projet européen Citymobil2 sur Sophia
- Promotion et animation du covoiturage et des autres modes de mobilité
- Concertation et révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et de son rapport environnemental
- Participation aux études liées au projet de Ligne Nouvelle et de la gare ferroviaire de l'Ouest 06
- Participer aux équipements publics de la CASA sur les aspects VRD et sur les projets d'aménagements (ZAC...) sur les aspects mobilité



#### Perspectives

- Travaux du bus-tram dans le parc départemental de la Brague et sur la technopole de Sophia Antipolis
- Enquête publique et approbation du plan de déplacements urbains (PDU) révisé...
- Mise en œuvre de Sophia 2030



## 5. Les objectifs et perspectives de la CASA par compétence

### Transports urbains

#### Les objectifs :

Améliorer la productivité et la qualité du service rendu à la population sur les principes suivants :

- L'amélioration continue des performances du réseau
- La modulation de l'offre de service pour répondre aux besoins de déplacements
- La promotion du réseau Envibus pour conquérir et fidéliser la clientèle des transports collectifs

#### Les mesures 2016 :

- Renouvellement du marché de transport scolaire
- Innovations : PASS JOKER, navette des neiges, missions de médiation, site internet Envibus et application sur tél mobile
- Adaptations des lignes urbaines Envibus pendant les travaux du Bus Tram
- Modernisation des moyens de paiement et diversification des recettes
- Transport à la demande Ici là: amélioration des performances de la centrale de réservation
- Renforcement de la sécurisation dans les points de vente
- Nouvelles campagnes de communication : continuer à promouvoir le réseau Envibus
- Poursuite du travail partenarial avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du 06 et le Club des dirigeants en vue d'améliorer les dessertes des entreprises.

#### Perspectives :

- Maitrise des dépenses d'exploitation sur les 3 ans à venir
- Augmentation des recettes liées à la billetterie Envibus
- Renouvellement des investissements en fonction des marges de manœuvres
- Restructurer, à partir de 2016, le réseau Envibus pour préparer l'arrivée du bus Tram (gamme tarifaire, restructuration, mode de gestion, achat de bus articulés...)
- Réflexion autour d'un réseau de navettes internes au Parc de Sophia



## 5. Les orientations par compétence

### Déchets

#### Les objectifs :

- Assurer un service de haute qualité et promouvoir les bonnes pratiques
- Transformer nos déchets en ressource
- Axer notre organisation sur l'innovation, la qualité et la sécurité

#### Les mesures 2016

- Nouveau marché de collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : optimisation des fréquences et rationalisation des modes de collecte, augmentation de la valorisation matière des encombrants
- Plan d'Amélioration de la collecte sélective en partenariat avec Eco-Emballages : densification des points d'apport volontaire pour le verre; amélioration des performances en habitat urbain dense et des pratiques dans les campings
- Suivi de la certification ISO 9001 (obtenue en décembre 2014) de la Direction EnviNet
- Déchetteries : extension du réseau de déchetteries (Roquefort-Les-Pins, Bezaudun-Les Alpes), rénovation, amélioration et mise aux normes des déchetteries existantes (Valbonne Sophia Antipolis, Antibes)
- Recherche de nouvelles filières de valorisation des déchets

#### Perspectives

- Poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement
- Lisser les investissements dans le cadre d'un programme pluriannuel pour les équipements (contenants) et le parc roulant en privilégiant les énergies propres et les économies d'énergies
- Finaliser le réseau des déchetteries dans un horizon de 3 ans



## 5. Les orientations par compétence

### Equipements structurants

#### Les objectifs

- Entretien, maintenance et gestion du patrimoine de la CASA afin d'assurer la continuité de fonctionnement des services tout en améliorant l'environnement de travail des agents et usagers de la collectivité.
- Suivi du GER (Gros Entretien et Renouvellement) des bâtiments communautaires à l'aide de l'outil de Gestion de Sites Assistée par Ordinateur
- Plateforme multi services : aide et support techniques aux communes

#### Projets en cours : les actions en 2016

- Lancement de l'étude sur le pôle céramique à Vallauris
- Aménagement des espaces restauration à Anthéa
- Site de Maintenance et Remisage pour le BHNS
- Réalisation de la Vélostation Antibes
- Aménagement des nouveaux locaux administratifs sur le site des Genêts
- Construction d'un local attenant à la Maison de la Violette

#### Perspectives

- Projet Madoura : conception et réalisation
- Programme pluriannuel du Gros Entretien et Renouvellement (GER) avec, par exemple, le remplacement du système de contrôle d'accès de la Médiathèque Antibes en 2017
- Adaptation de nos matériels à l'évolution des technologies pour permettre notamment des économies d'énergie
- Ingénierie technique au service des communes avec le recrutement d'un ingénieur mutualisé
- Adaptation de l'organisation de la direction et de ses outils aux nouveaux enjeux (mutualisation, gestion de patrimoine...)



## 5. Les orientations par compétence

### La politique de lecture publique

#### Les objectifs :

- Poursuivre l'évolution du réseau de la lecture publique en terme de 3<sup>o</sup> lieu
- Assurer le rayonnement de l'action culturelle sur le territoire de la CASA
- Adapter nos outils aux nouveaux usages, notamment numériques

#### Les mesures 2016

- 3<sup>o</sup> Lieu: évolution des espaces d'accueil du Public, actions culturelles adaptées aux nouveaux usages
- Privilégier les événements culturels qualitatifs pour tous les publics (dont 2<sup>ème</sup> édition de "ma médiathèque en fête")
- Délocaliser certaines actions culturelles afin de toucher l'ensemble du territoire
- Nouveaux services en ligne : lecture et téléchargement de livres numériques, cours de français, lecture de presse améliorée
- Développer un site internet grand public plus convivial avec une plateforme d'échanges ouverte sur le numérique et nouveau logiciel métier moderne, plus performant permettant la gestion des collections
- Participer à la promotion de la 2<sup>ème</sup> édition du guide des manifestations culturelles sur le territoire de la CASA

#### Perspectives

- Favoriser l'accès aux événements culturels par de nouveaux publics
- Réfléchir à l'adaptation du maillage territorial de notre réseau de lecture publique
- Repenser l'accueil du public à partir du bilan des premières années de fonctionnement
- Adapter nos actions et notre organisation à l'évolution des moyens alloués
- Participer à l'attractivité touristique du territoire



## 5. Les orientations par compétence

### Cohésion sociale

#### Les objectifs :

Mettre en œuvre l'exécution du Contrat de Ville CASA 2015-2020 en partenariat avec les services de l'Etat et des collectivités territoriales et prendre charge la gouvernance de ce contrat.

Plus précisément, la DCS devra définir, accompagner et contrôler la programmation des actions dans le cadre des différents dispositifs du Contrat de Ville intercommunal et des CISPD Antibes/ Vallauris et Biot/ Valbonne.

#### Emploi et insertion par l'économie

- Poursuivre la mise en place du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** en étroite coordination avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes: accompagnement des demandeurs d'emploi éligibles au dispositif, sensibilisation du réseau d'entreprises locales et promotion des clauses d'insertion
- Maintenir le soutien au fonctionnement de la **Mission Locale Antipolis** pour favoriser l'insertion des jeunes
- Poursuivre et développer le soutien aux **autres actions en faveur de l'insertion professionnelle** (chantiers d'insertion en cours, et actions innovantes)

#### Prévention de la délinquance

- Poursuivre la mise en œuvre de la **coopération renforcée avec les communes** à partir des compétences communautaires (prévention jeunesse, l'accès au droit, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes)
- Développer sur l'ensemble du territoire un **partenariat avec les services communaux**, les **chantiers éducatifs** de type : chantiers école/ opération courts chantiers et les actions type « BAFA Solidaire »
- Participer aux **instances communales de veille en termes de prévention de la délinquance** via les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (Antibes/Vallauris, Biot/Valbonne, Villeneuve Loubet et la Colle sur Loup).

## 5. Les orientations par compétence

### Cohésion sociale

#### Accès au droit et soutien aux familles

- Amplifier la **lutte contre les violences conjugales** à partir d'une plateforme d'accueil des publics, en s'appuyant sur le dispositif dédié aux auteurs de violences.
- Maintenir l'activité de **l'espace rencontre parents/enfants** dans le cadre de la convention avec le TGI de Grasse et la CAFAM.
- Assurer le fonctionnement des **3 antennes de Justice** en travaillant sur leur organisation
- Développer les **actions d'accès au droit** en direction des établissements scolaires secondaires de la CASA mais aussi des organismes de formation, plus particulièrement sur la question de l'accès à leur citoyenneté via l'exposition "13/18 - Questions de Justice"

#### Cohésion sociale Cadre de vie et rénovation urbaine

- Mettre en œuvre des **actions nouvelles de promotion des valeurs de la République et de citoyenneté**. Poursuivre la politique de soutien fonctionnement de la MSAP des Hauts de Vallauris
- Participer, en partenariat avec les services de l'état et les bailleurs sociaux à l'élaboration d'un plan d'action cohérent d'**amélioration des conditions de vie dans les quartiers prioritaires**
- Participer à la création et au fonctionnement des **conseils citoyens**.
- Poursuivre la politique de soutien aux **actions en faveur de l'éducation et l'accompagnement scolaire**, la médiation sociale et la santé sur le territoire prioritaire de Vallauris
- Introduire une **dimension culturelle** dans les actions menées en faveur de la cohésion sociale.

## 5. Les orientations par compétence

### Cohésion sociale

#### **Perspectives**

Maintenir et organiser l'activité des services de la direction et notamment celle qui engage la présence de la CASA aux côtés du public

Poursuivre et évaluer la mise en œuvre du PLIE

Poursuivre l'exécution du Contrat de Ville CASA 2015-2020 , et développer notamment, les actions en faveur de l'insertion sociale et économique, la promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Maintenir des actions cohérentes et dynamiques en faveur de la prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire CASA.

# 6- ANNEXE RESSOURCES HUMAINES

- **Les effectifs de la CASA depuis 2013**

	2013	2014	2015	objectif 2016
<b>Effectifs total (emplois permanents)</b>	<b>555</b>	<b>567</b>	<b>553</b>	<b>Stabilisation de l'effectif hors mutualisation, transfert ou compétence/mission nouvelle</b>
<b>Dont créations d'emplois</b>	12*	12**	14***	
<b>Dont suppressions d'emplois</b>	0	0	28***	

\* En **2013**, les 12 créations d'emplois sont liées à l'ouverture de la médiathèque communautaire de Biot dans le cadre de l'élargissement du réseau de lecture publique.

\*\* En **2014**, les créations d'emplois sont liées à la mise en place de nouveaux projets tels que le bus-tram ou autour des politiques de l'habitat et du logement. Le transfert des agents du SYMISA vers la CASA a impliqué également la création des emplois correspondants.

\*\*\* En **2015**, les créations d'emplois sont principalement liées à des prises de compétences ou des missions, en particulier dans le secteur de la cohésion sociale avec le transfert du contrat de ville de Vallauris et la mise en place du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Les suppressions d'emplois intervenues en 2015, sont la conséquence du transfert des conducteurs de bus vers le prestataire privé VECTALIA.

Ces suppressions ont pour conséquence de diminuer l'effectif total en 2015.

L'**objectif de 2016** sera de maintenir un effectif total stable, hors mouvements qui interviendraient dans le cadre de mutualisation, de compétence ou mission nouvelle ou de préparation des futurs transferts.

- Les dépenses de la CASA au 012 depuis 2013**

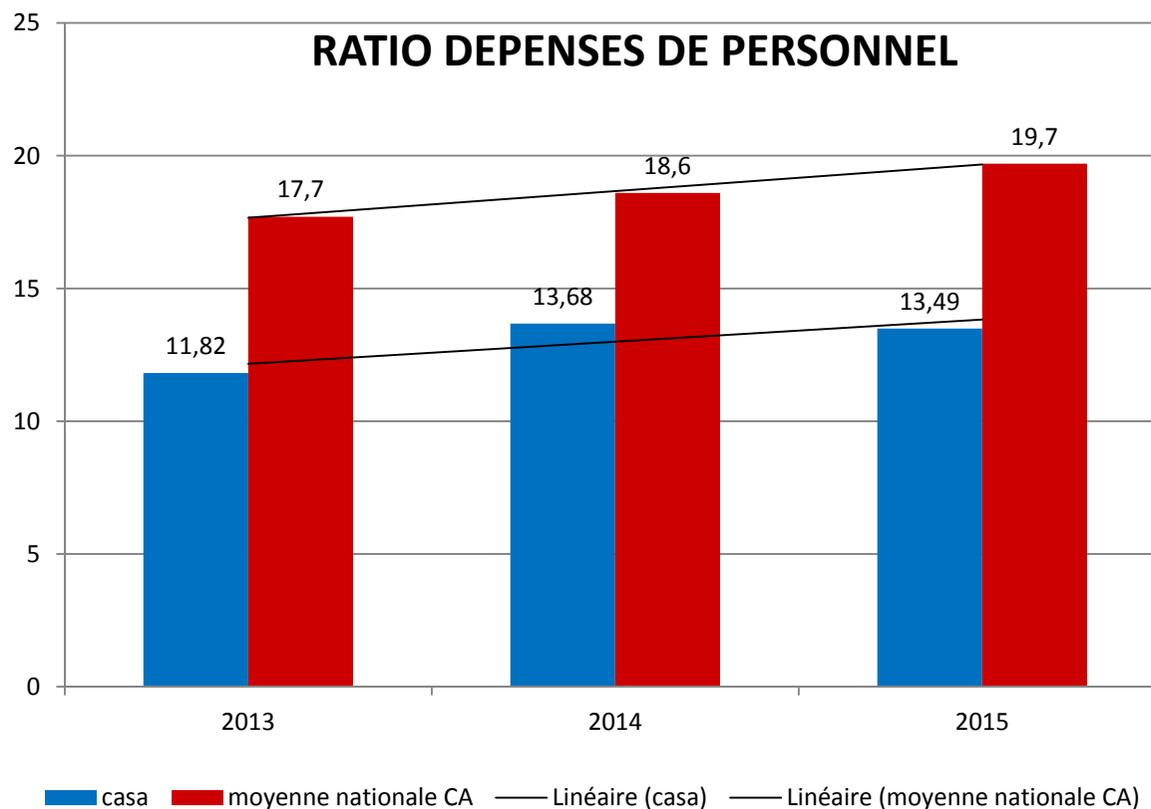
Les variations de dépenses sont liées, soit à des évolutions de périmètre (compétences ou missions nouvelles), soit à des dépenses contraintes (évolution de la réglementation)

	2013	2014	2015	CA 012 Prévisionnel 2016
<b>Consommation au CA 012</b> <i>(BG, télé pépinière, BART)</i>	22 425 304 €	24 069 853 €	24 823 457 €	25 568 161 €
<b>Evolution (€)</b>	-	+ 1 644 549 €	+ 753 604 €	+ 744 704 €
<b>Evolution (%)</b>	-	+ 7,33 %	+ 3,13 %	+ 3 %
<b>Explications</b>	-	<p><b>Dont budget général +1 500 000€</b></p> <p>•Evolution de l'effectif + 560 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 CAE + 140 000 €</li> <li>- Création 12 postes (médiathèque) + 420 000 €</li> </ul> <p>•Dépenses contraintes + 670 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réforme nationale cat. C + 240 000 €</li> <li>- hausse des retraites + 420 000 €</li> <li>- Médecine du T +10 000€</li> </ul> <p>•Autres dépenses + 260 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réorg. de la DEN (compensée au 011) + 220 000€</li> <li>- Titres restau/participation mutuelle +40 000€</li> </ul> <p><b>Dont budget BART + 122 400 €</b></p> <p>•Evolution de l'effectif + 67 900 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérimaires + 2500 €</li> <li>- Changement statut public/privé (passage obligatoire à la convention collective) + 65 400 €</li> </ul> <p>•Dépenses contraintes + 54 500 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Versement transport + 1000€</li> <li>- Cotisations légales</li> <li>Urssaf/retraite/assedic +32 500€</li> <li>- Vêtements de travail + 21 000 €</li> </ul>	<p><b>Dont budget général + 1 022 000€</b></p> <p>•Evolution de l'effectif + 485 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAE + 35 000€</li> <li>- Création 14 postes dans l'année (+4 transfert contrat de ville, +8 création PLIE, +1 DRE, +1 DDE) + 350 000€</li> <li>- 40 mois saisonniers DEN + 100 000€</li> </ul> <p>•Dépenses contraintes + 477 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance du personnel + 100 000€</li> <li>- Médecine du T + 25 000€</li> <li>- Indemnités obligatoires (gipa, nbi, sft, IR, RI dû aux créations de postes) + 70 000€</li> <li>- Cotisations légales (cnfpt, fiph, urssaf, retraite, assedic) + 282 000€</li> </ul> <p>•Autres dépenses + 55 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tickets restaurant/aide mutuelle + 25 000€</li> <li>- Evolution du RI + 30 000 €</li> </ul> <p><b>Dont budget BART - 374 000€</b></p> <p>•Evolution de l'effectif - 421 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression 28 postes chauffeurs Enibus au 01/07 - 428 000 €</li> <li>- Intérimaires + 7000€</li> </ul> <p>•Autres dépenses + 47 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiph + 3000€</li> <li>- Congés payés + 21 000€</li> <li>- Médecine du T + 3000€</li> <li>- Vêtement de travail + 20 000€</li> </ul>	<p>Le taux d'évolution de la masse salariale retenu pour la prévision des CA 012 à venir est fixé à <b>+ 3 %</b> en phase de stabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sans créations de poste</li> <li>-Sans transfert de compétence</li> <li>-Sans mutualisation</li> </ul> <p>Il intègre le vieillissement de la masse salariale actuelle soit les éventuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réformes statutaires</li> <li>-Augmentation de taux de cotisations</li> <li>-Évolutions de carrières et de régime indemnitaire</li> </ul>

- Pour les années suivantes, l'objectif est de tendre vers une évolution, hors transfert de compétence, mutualisation ou création d'emploi, contenue à + 2,5 %.

- **Les dépenses de la CASA au 012 depuis 2013**

Les variations de dépenses sont liées, soit à des évolutions de périmètre (compétences ou missions nouvelles), soit à des dépenses contraintes (évolution de la réglementation)

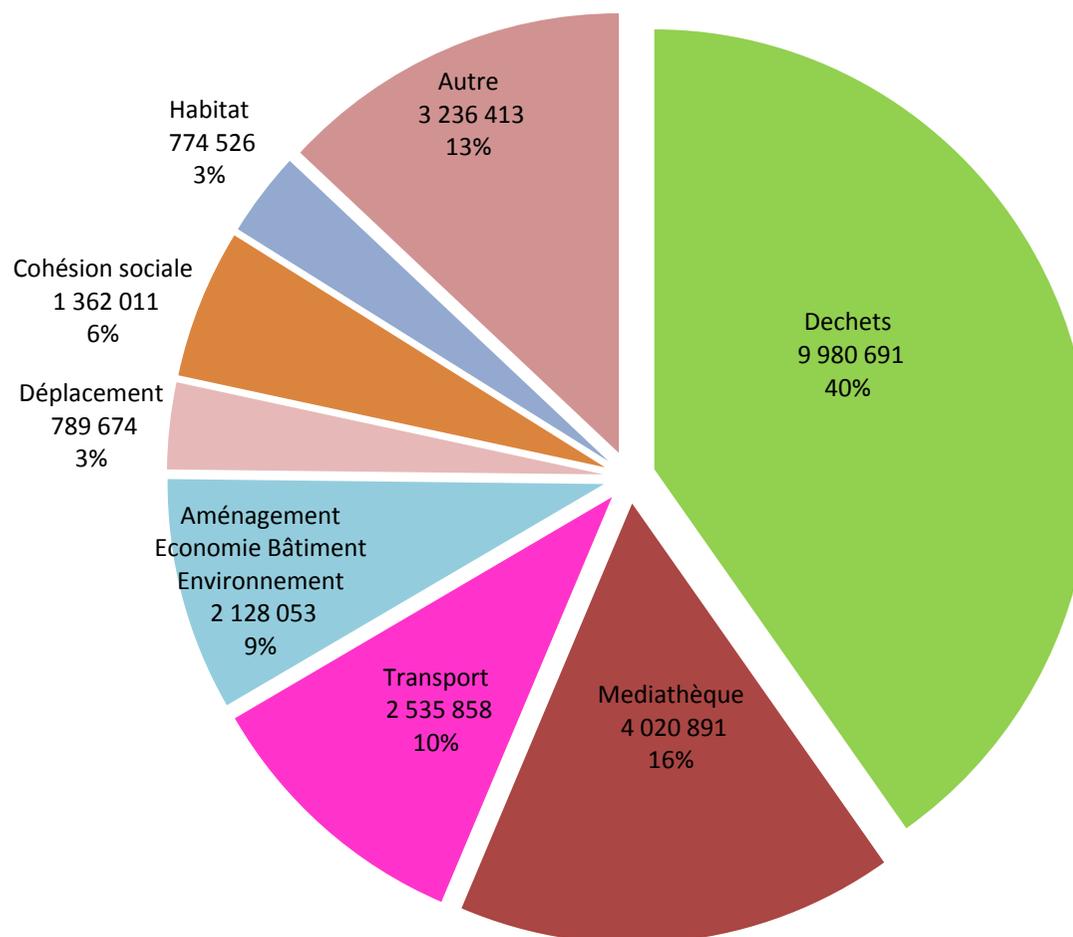


Ce Ratio obligatoire montre que la CASA demeure en deçà de la moyenne des communautés d'agglomération selon les chiffres de la DGCL

- Pour les années suivantes, l'objectif est de tendre vers une évolution, hors transfert de compétence, mutualisation ou création d'emploi, contenue à + 2,5 %.

- **La répartition des dépenses de personnel de la CASA en 2015 par compétence**

Montant total 24 823 457 €



## Etat prévisionnel des transferts de compétences

Au-delà de l'année 2016, l'effectif de la CASA évoluera au fil des transferts de compétences obligatoires vers les agglomérations énoncés dans la loi NOTRe :

### À compter du 01/01/2017 :

- L'accueil des gens du voyage et l'intégralité du développement économique
- L'extension de la compétence déchet au traitement
- La promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme

### À compter du 01/01/2018 :

- La gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)

### À compter du 01/01/2020 :

- Les compétences relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

## NOTE DE SYNTHÈSE

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

#### 1. Contexte

Le contexte économique international 2016 est marqué par de nombreuses incertitudes en raison notamment du ralentissement de la croissance de la Chine, qui risque de peser sur la croissance mondiale désormais rabaisée à 3,3 %.

En France et dans la Zone Euro, la convergence de trois facteurs (cours du pétrole bas, taux d'intérêt bas, cours de l'euro bas) qui étaient favorables à la croissance commencent maintenant, soit à perdre leur effet positif, soit même à traduire des effets négatifs. Ainsi, par exemple, le prix du pétrole témoigne d'abord du ralentissement économique de certains pays qui, jusque-là, représentaient des débouchés importants pour les exportations françaises.

Dans ces conditions, et compte tenu également de facteurs endogènes, les perspectives économiques de la France demeurent plus que jamais incertaines. L'hypothèse de croissance du pays, même retenue à un niveau de 1,6 %, demeurerait insuffisante pour enrayer la hausse du chômage qui a continué d'augmenter en 2015. Les indicateurs liés à la dette poursuivent leur dégradation, l'encours représentant 96,9 % du PIB. Le plancher des critères de stabilité (déficit à 3 %) ne sera pas atteint malgré les contraintes toujours plus lourdes qui sont imposées, dans les lois de finances successives, sur les collectivités locales.

Ainsi, en 2016, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée aux collectivités locales sera réduite de 3,6 Md€. Sur la période 2014-2017, l'effort demandé aux collectivités représente plus de 13 Md€. A l'horizon 2021, cet effort sera évalué à 50Md€. En sus, le montant de la péréquation pour les collectivités qui y sont redevables continue d'augmenter avec un FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) porté à 1 Md d'euros, soit + 220 M€ par rapport à 2015.

Au global, et dans un contexte géopolitique mondial préoccupant, c'est toujours l'incertitude qui caractérise les perspectives économiques de l'année qui s'ouvre, en France comme dans le monde.

#### 2. Diagnostic fiscal et financier de la CASA

- **Eléments de contexte**

Le précédent mandat a été marqué pour la CASA par un très important effort d'investissement, du fait de la construction de plusieurs équipements structurants, d'un soutien élevé au logement et aux communes (fonds de concours, dotation de solidarité, prise en charge de 20% du FPIC des communes...). Cet effort représente un montant de 236 M€, financés pour 47,5 % par de l'emprunt.

Les charges de fonctionnement ont été impactées par la mise en service de ces équipements structurants mais aussi par les conséquences de décisions prises au niveau national (hausse de TVA, mise en place de la

péréquation horizontale, réforme de la taxe professionnelle...). Malgré ces contraintes, la CASA a conservé une politique tarifaire attractive et une fiscalité compétitive, renforcée par deux baisses de la TEOM.

Depuis 2014, et dans un contexte plus contraint, la CASA a poursuivi son action en faveur du développement du territoire tout en s'attachant à la maîtrise de ses finances. Au titre de l'investissement, cet effort se concentre désormais sur la réalisation du projet de bus-tram, la perspective du projet de pôle céramique à Vallauris et, bien entendu, la poursuite des projets déjà engagés (PAPI 2, PLH...).

- **Structure du budget**

Le budget de la CASA est composé d'un budget principal, de deux budgets annexes (télépépinières, théâtre) et d'une régie à autonomie financière des transports (Envibus). Le budget principal représente 83 % du budget consolidé en fonctionnement, dont plus de la moitié constituée de reversement aux communes et à l'Etat.

### **Le fonctionnement.**

En 2015, il représente un montant consolidé de 196,5 M€ (projection CA dépenses 2015).

Entre 2014 et 2015, il a évolué de 9 M€ soit + 4,18 %. Cette augmentation est liée pour près de 50%, à une hausse des reversements à l'Etat et aux communes (a dotation de solidarité a par exemple été portée à 6 M€ en 2015 soit une augmentation de 1,2 M€). Le reste est la traduction de nouveaux services apportés aux usagers (renforcement du réseau Envibus, théâtre, "montée en charge" des nouveaux équipements comme les médiathèques).

Sur les budgets des directions opérationnelles (en 2015) :

- Les déchets représentent 19 % du budget consolidé (36,5 M€). 64 % des sommes qui sont affectées à cette mission sont consacrées au traitement et à la collecte des déchets
- La régie de transports représente 15 % du budget consolidé (29,2 M€). 76 % des sommes qui lui sont affectées sont consacrées au marché de transports
- Le développement économique, la lecture publique, la cohésion sociale, les déplacements, l'aménagement représentent 18 % du budget consolidé (34,8 M€)
- Le théâtre, avec un budget de 4,5 M€, consacré 58 % de son budget aux dépenses artistiques

Les dépenses de personnel représentent 12,7% des dépenses de fonctionnement, soit un niveau inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération. Environ 40 % de ces dépenses sont affectées aux agents des services "collecte des déchets" ; 20% aux agents de la lecture publique et 10% à ceux des transports.

Les recettes sont composées à 73 % de recettes fiscales (avec des taux de fiscalité stables depuis 2011 et qui demeurent parmi les plus bas des agglomérations de la région) et à 15 % de dotations (poste en constant recul) ; le reste provient des recettes des services pour 7% et pour 5 % des excédents antérieurs.

## **L'investissement et la dette.**

Après une moyenne des dépenses d'équipement de 50 M€/an entre 2010 et 2013, celle-ci s'établit depuis 35 M€/an (en 2015, 36,9 M€ avec les reports sur 2016).

L'encours de la dette est de 143,1 M€ sur des contrats sans risque (grille Gissler A1), composés à 93 % de taux fixe, 4 % de variable type Euribor et 3 % sur du livret A.

Du fait notamment des équipements structurants construits, le budget général supporte 78% de l'encours.

La capacité de désendettement en 2015 est de 8 ans.

## **3. Les orientations 2016**

Les orientations budgétaires pour l'année 2016 – mais aussi pour les suivantes – s'inscrivent dans un contexte de plus en plus contraint, du fait d'une baisse continue et toujours plus forte du niveau des dotations que perçoit notre agglomération de l'Etat. Cette tendance est amplifiée par un mouvement concomitant, mais en sens inverse, pour ce qui concerne les reversements qu'effectue la CASA au titre de la péréquation.

Ainsi pour la seule année 2016, la CASA percevra 1,8 M€ de moins qu'en 2015 au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement) ; alors que ses prélèvements (FPIC, FNGIR fonds national de garantie individuelle des ressources ; et autres prélèvements) augmenteront de 1 M€.

Cette double tendance pèse de plus en plus dans les finances de notre agglomération qui est également soumise, comme l'ensemble des collectivités, à un certain nombre de charges nouvelles "exogènes" pour lesquelles elle ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires de notre agglomération pour 2016 s'inscrivent autour **d'une double volonté : le maintien d'une ambition forte pour le développement de notre territoire ; la maîtrise de nos finances en particulier en ce qui concerne les charges de fonctionnement.**

Le projet de DOB 2016 propose d'abord un **maintien du niveau de fiscalité**. Aucune augmentation des taux ne sera proposée, même si ceux-ci figurent parmi les plus bas des agglomérations de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Suite à la conclusion du contentieux fiscal avec l'Etat sur l'évaluation des bases locatives de certains locaux, une réévaluation va être effectuée par les services fiscaux générant un produit supplémentaire dont l'apport sera pratiquement gommé par la baisse des recettes au niveau des dotations et la hausse des prélèvements.

La solidarité de l'agglomération envers ses communes membres est un des pivots sur lesquels repose le "pacte communautaire". Il sera proposé dans le DOB un **maintien du haut niveau de soutien apporté aux communes**. Ainsi, la DSC (dotation de solidarité communautaire) demeurera-telle à 6M€, les fonds de concours à 5M€ et la prise en charge de 20% du FPIC des communes membres sera poursuivie en 2016.

Les contraintes financières qui pèsent sur notre agglomération imposent la plus rigoureuse **maîtrise des charges de fonctionnement** de la CASA.

En ce sens, diverses mesures seront proposées pour contenir au plus juste l'évolution de ces charges -et même à les réduire à chaque fois que cela est possible- en se concentrant uniquement sur les priorités du mandat pour ce qui concerne les actions menées ou les subventions versées (dont l'enveloppe de ces dernières devant demeurer à un niveau global stable), mais aussi en ne finançant d'actions nouvelles que par redéploiement de crédits au sein des directions,...

L'objectif sera également de porter une attention particulière aux "frais de fonctionnement" des services et à utiliser tous les outils de gestion possible (groupements de commande, renégociation de certains contrats en cours, audit préalable à la relance des marchés d'assurance, mise en place d'un contrôle de gestion renforcé...).

En termes de ressources humaines, l'objectif affiché sera une stabilisation de l'effectif de la CASA en 2016, hors mutualisation ou compétence/mission nouvelle. D'autres mesures seront présentées, comme une harmonisation des temps de travail ou la non-reconduction de tous les départs en retraite ou fins de contrat.

Un effort tout particulier sera porté cette année sur la recherche de "financements extérieurs", tant en fonctionnement qu'en investissement, en particulier auprès des grandes collectivités locales et au titre des fonds européens.

Ces efforts sur le fonctionnement et la recherche de recettes nouvelles permettront de maintenir **un niveau d'investissement élevé**, signe de l'ambition intacte de la CASA à agir de manière efficace pour le développement du territoire et le bien-être de ses habitants.

Ces investissements, dont le rythme sera calqué sur nos marges de manœuvre financière (avec un recours à l'emprunt maintenu sur des contrats sécurisés et avec une volonté de conserver une capacité de désendettement en deçà des 15 ans sur le budget consolidé) s'orientera cette année autour de quelques priorités assumées

L'importance des intempéries qui ont frappé notre territoire en octobre 2014 et les enseignements à tirer feront ainsi l'objet d'un effort particulier. Le développement économique sera également une priorité forte de 2016 qui se matérialisera notamment par le renforcement de notre politique de soutien aux acteurs locaux, par le lancement de l'étude autour du projet de pôle céramique à Vallauris, par la préparation de la prise de compétence "promotion du tourisme" (effective en 2017) mais aussi par les actions menées pour le lancement de nouvelles ZAC.

Troisième priorité : le maintien de services de proximité de qualité, collecte des déchets mais également transports. Dans ce domaine, la poursuite des travaux du transport en commun en site propre mobilisera un investissement important en 2016.

Enfin, nous porterons nos efforts autour de la solidarité qui s'exprime dans le logement social, la politique de lecture publique (pour laquelle une optimisation forte des moyens sera mise en œuvre) mais aussi dans nos actions au service de la cohésion sociale.

**AR réceptionné - Imprimer**

Date de l'acte : 15/02/2016  
Numéro : CC.2016.019  
Nature : DE - Deliberations  
Objet : Rapport sur le Debat d Orientations Budgetaires 2016  
Matière : 7.1 - Decisions budgetaires

**Interlocuteur**

Nom : LE GRATIET Véronique

**Suivi des transactions****Accusé d'envoi**

Identifiant : 107955994  
Référence envoi : IDF2016-03-03T16-28-54.00  
Envoyé le : 03/03/2016  
à (TU) : 15h28:58

**Accusé de réception préfecture**

Date de réception : 03/03/2016  
Identifiant : 006-240600585-20160215-AOI\_5846-DE

**Acte reçu**

Date : 15/02/2016  
Numéro interne : AOI\_5846  
Code nature : 1  
Code matière 1 : 7  
Code matière 2 : 1  
Objet : Rapport sur le Debat d Orientations Budgetaires 2016  
Classification utilisée : 01/04/2004  
Document : 006-240600585-20160215-AOI\_5846-DE-1-1\_1.pdf

**Annexes**

Nombre : 2  
006-240600585-20160215-AOI\_5846-DE-1-1\_2.pdf  
006-240600585-20160215-AOI\_5846-DE-1-1\_3.pdf